



2023

 **Luysenbéarn**
communauté de communes

Rapport d'activités



Édito

De l'ambition aux concrétisations. Des concrétisations à de nouvelles ambitions !

Notre mandat 2020-2026 avait débuté par l'élaboration d'un projet politique à horizon 2035. Cinq enjeux (économique, services de proximité, solidarité, environnemental et climatique, identité) déclinés en 170 actions ont engagé notre Communauté sur une trajectoire ambitieuse.

2023 marque une étape majeure de cette trajectoire. Les aspirations se transforment en concrétisations. Les réalisations dessinent l'évolution de notre entité. Elles façonnent un paysage qui démontre le privilège de vivre et de travailler sur, et pour, le territoire des Luys en Béarn. Chaque échéance est appréhendée avec la volonté d'améliorer continuellement l'environnement global. Chaque initiative confirme que notre coopération a du sens, et, favorise proximité, cohésion, intérêt général, efficacité d'actions tournées vers l'humain. La collaboration des communes au sein de notre intercommunalité est confortée... recherchée !

C'est avec plaisir et fierté que nous vous partageons ce rapport d'activités 2023. Sachez qu'en toute lucidité, nous sommes conscients du travail qui reste à effectuer. Nous sommes déjà mobilisés pour activer les leviers de notre développement prochain. C'est à ce prix, en regardant devant, que nous construirons ensemble un avenir serein... un futur souhaitable pour les Luys en Béarn.

Bonne lecture.

Bernard Peyroulet
Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn



Territoire

66 communes
28 431 habitants
514 km²



Directeur de la publication Bernard Peyroulet

Couverture Courte échelle studio

Maquette Petit raisin - Jurançon - 06 35 13 01 24

Réalisation Service communication

Impression Imprimerie Moderne - Lons

20 exemplaires sur papier recyclé

Communauté de communes des Luys en Béarn

05 59 33 72 34 - contact@cclb64.fr

68 chemin de Pau, 64121 Serres-Castet

<https://www.cclb64.fr>

Crédits photos : Andres Rodriguez, Pascal Le Doaré,

Courte échelle studio

■ Retour en images	p.4
■ Instances - Prise de décision	p.6
■ 01 - Administration Générale	p.7
■ 02 - Communication	p.13
■ 03 - Patrimoine et réseaux	p.15
■ 04 - Mutualisation	p.19
■ 05 - Contractualisation	p.23
■ 06 - Développement économique	p.26
■ 07 - Tourisme	p.33
■ 08 - Dynamisation des communes rurales	p.36
■ 09 - Environnement et transition écologique	p.39
■ 10 - Espaces naturels, agriculture et forêts	p.43
■ 11 - Urbanisme	p.47
■ 12 - Habitat et mobilités	p.49
■ 13 - Jeunesse et formation	p.52
■ 14 - Petite enfance	p.57
■ 15 - Santé et séniors	p.64
■ 16 - Sport	p.67
■ 17 - Culture	p.70

Sommaire

Temp



16 janvier
Visite du centre de tri
Valor Béarn à Sévignacq

25 mars
1^{ère} fête de la Forêt



9 juillet
Festi'Luys



7 juillet
Visite de M. le Préfet des
Pyrénées Atlantiques



17 juillet
Réunion Territoires
d'Industrie



22 novembre
Portes ouvertes d'APF 64



s forts



Juin
Mois des mobilités

30 juin
Fête de l'école de
musique intercommunale



4 juillet
Réception des sportifs à
Pomps



Été
Piscines en fête



10 septembre
Journée Nelson Paillou à
Mazerolles

31 octobre
Cluedo au Château de
Morlanne



20 octobre
Inauguration du barrage
du Labarthe



Commissions thématiques

Étudient et proposent

- Gestion des zones et du parc immobilier d'entreprises, emploi -> 4 réunions
 - Solidarités Territoriales et Politiques Contractuelles -> 1 réunion
 - Administration générale, Finances, Personnel -> 3 réunions
- Dynamisation des communes rurales - Services et commerces de proximité - Artisanat -> 2 réunions
 - Patrimoine et Réseaux -> 3 réunions
 - Santé et Séniors -> 3 réunions
 - Jeunesse et Formation -> 3 réunions
 - Petite Enfance et Parentalité -> 3 réunions
- Environnement et Transition écologique -> 1 réunion
 - Urbanisme -> 1 réunion
 - Sport et Loisirs -> 4 réunions
- Espaces naturels, Agriculture, Forêts -> 2 réunions
 - Tourisme et Communication -> 2 réunions
 - Habitat et Mobilités -> 1 réunion
 - Culture -> 4 réunions



Bureau Communautaire

Examine

43 réunions



Conseil Communautaire

Vote

11 réunions

Instances

Prise de décision



Arnaud Moulié

Vice-président, Commission Administration générale, Finances, Personnel

Florence Bely

Directrice du pôle Finances

Stéphanie Dupouy-Lahitte

Directrice du pôle Ressources Humaines

Antoine Hielle

Directeur du pôle Affaires juridiques et Stratégie Financière et Fiscale



Administration générale



Ateliers de travail sur le Pacte financier et fiscal

Finances

■ Pacte financier et fiscal de solidarité

Dès le début du mandat 2020-2026, dans le prolongement direct de l'adoption du projet de territoire en 2021 (170 actions articulées autour de 5 axes de développement), la CCLB s'était fixée comme ambition d'élaborer un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (P.F.F.S.) avec les communes membres. Ce projet a été piloté sous l'impulsion d'une commission ad hoc composée d'une quinzaine d'élus et a donné lieu à 2 séminaires durant lesquels les conseillers communautaires ont travaillé en ateliers pour proposer des arbitrages.

Dans un contexte marqué par de fortes tensions sur les charges de fonctionnement des collectivités, les 2 principaux enjeux portés par ce P.F.F.S étaient les suivants :

- Restaurer la capacité d'autofinancement de la CCLB et préserver sa capacité de désendettement pour lui permettre d'être au rendez-vous des investissements en cours et à venir inscrits dans le projet de territoire et des transitions écologiques et énergétiques,
- Repenser la solidarité financière entre la Communauté et les 66 communes membres pour accentuer son effet levier en termes d'investissements.

Approuvé par le Conseil communautaire le 1^{er} février 2023 et devant faire l'objet d'une évaluation annuelle lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ce Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est ainsi devenu un outil central dans la régulation des flux financiers et fiscaux entre la CCLB et les communes.

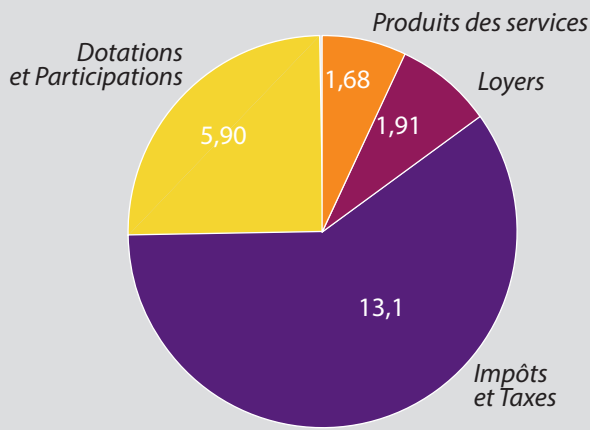
■ Section de fonctionnement

Les dépenses

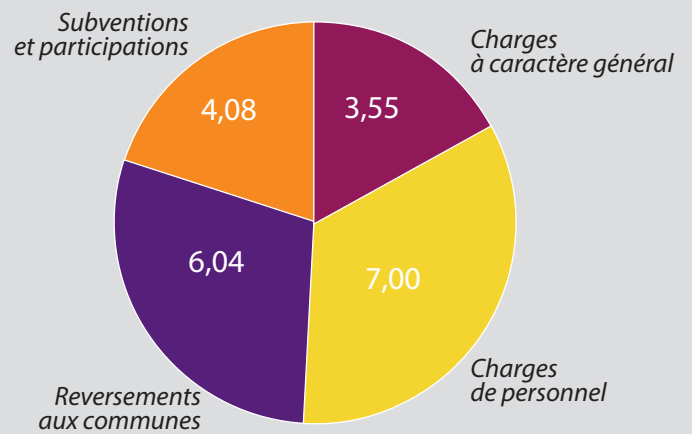
Les réalisations consolidées du budget principal et des budgets annexes (bâtiments commerciaux, médico social et Château de Morlanne) montrent une augmentation des dépenses contenue à hauteur de 6,27 % en comparaison avec le compte administratif 2022. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du coût des fluides, des aliments et des fournitures ainsi qu'aux mesures nationales en faveur des salaires des agents. Des provisions ont été réalisées dans le cadre des risques en lien avec les loyers impayés.

Les recettes

La mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal a amené une réflexion particulière sur la fiscalité. Celle-ci a permis de générer une évolution des recettes à hauteur de 4,99 %, en comparaison avec le compte administratif 2022. Cette augmentation a permis de maintenir la capacité d'autofinancement au dessus du seuil d'alerte.



Recettes de gestion 23,51 M€



Dépenses de gestion 20,67 M€

■ Les leviers du pacte financier

Quatre leviers ont été sélectionnés pour être activés sur le territoire dès l'adoption du pacte :

- Une action sur la fiscalité via une augmentation du taux de CFE et du taux de TFPB,
- Le partage de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités,
- La mise à jour du mode de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- La refonte et l'élargissement des thématiques des fonds de concours.

En outre, trois autres leviers sont mentionnés dans le Pacte Financier et Fiscal, pour information, mais ne sont pas activés au moment de l'adoption du pacte. Ils pourront l'être a posteriori, au regard de l'évolution du contexte financier et fiscal de la Communauté de communes :

- Le partage de la future taxe sur le foncier bâti perçue sur les zones d'activités,
- Le partage de l'IFER relatif aux centrales photovoltaïques au sol perçu sur le territoire entre la CCLB et ses communes membres,
- La refacturation des services communs aux communes utilisatrices.

■ Investissement

La Capacité d'Autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2023 s'élève à **1 778 296,05 €**. Elle permet à la Communauté de communes de maintenir un programme d'investissements soutenu, au service du plan d'actions politiques défini par les élus en 2021.

■ Dette

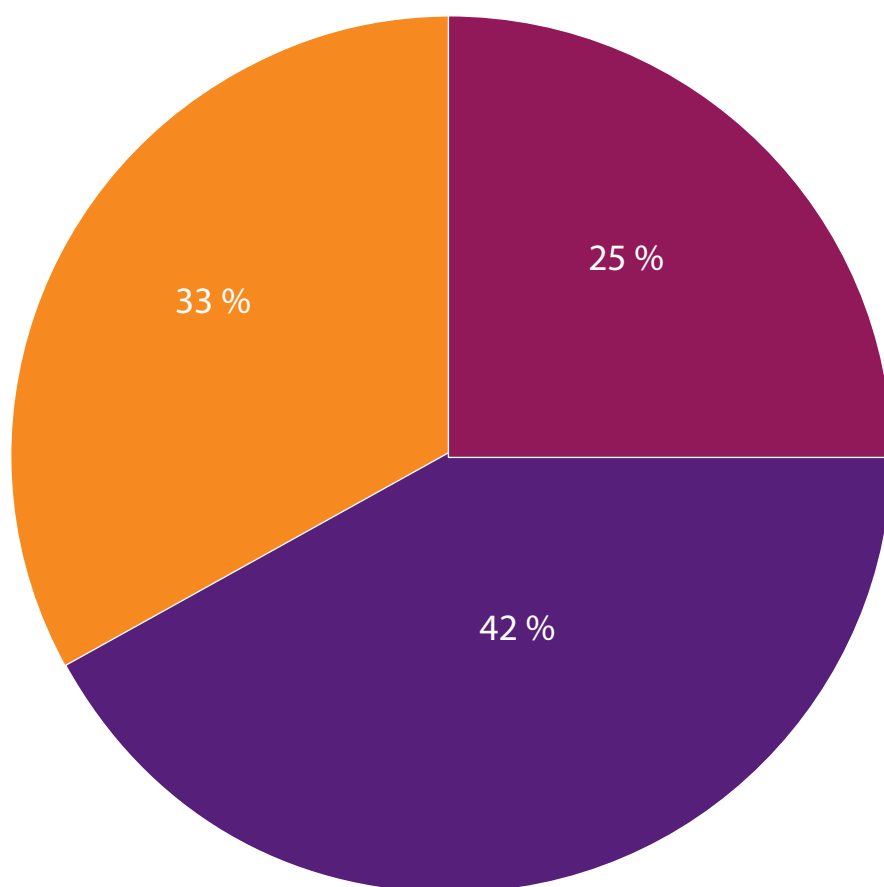
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élève, tous budgets confondus, à 7,03 M €.

La capacité de désendettement est de 4,52 années.



Finances

Dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2023 par thématique : **6 159 167,37 M€**



- **Développement économique**
 - Immobilier économique (39 %)
 - Zones industrielles (2 %)
 - Économie de proximité (1 %)
- **Services à la population**
 - Bâtiments publics (16 %)
 - Santé (7 %)
 - Équipements sportifs (5 %)
 - Petite Enfance (2%)
 - Communication (1 %)
 - Culture (1 %)
 - Jeunesse (1 %)
- **Aménagement et développement durable**
 - Fonds de concours, logements (14%)
 - Environnement (9 %)
 - Urbanisme (2 %)



Ressources humaines

■ Éléments marquants en 2023

Une réflexion raisonnée a été menée afin de réorganiser les services suite aux départs d'agents, sans avoir recours à des recrutements systématiques.

Accompagnement des agents

Mobilité

Le forfait mobilités durables a été instauré au sein de la Communauté de communes.

Ce dispositif vise à encourager les agents, pour leurs déplacements domicile-travail, à pratiquer le vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou le covoiturage. 13 agents ont pu bénéficier du versement de ce forfait.

Titres-restaurant

Le dispositif des titres-restaurant, mis en place, dans un premier temps sur une partie du territoire, a été élargi à l'ensemble des agents.

Prime d'achat exceptionnelle

Le gouvernement, en juin 2023, a présenté un ensemble de mesures salariales ayant pour vocation à soutenir plus particulièrement les moyens et bas salaires.

L'une de ces mesures a été la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le versement de cette prime avait un caractère facultatif. Les élus communautaires ont souhaité l'instaurer pour les agents de la CCLB.

Dépenses de personnel

6 630 709 €

soit 32 % des dépenses de fonctionnement 2023



> En chiffres

152 emplois permanents
dont **116** femmes et **36**
hommes.

30 agents en catégorie A

55 agents en catégorie B

67 agents en catégorie C

Stagiaires : 32

■ Ressources Humaines : 1

■ Bois et Forêts : 1

■ Petite enfance : 25

■ Communication : 3

■ Développement
économique : 1

■ Découverte des services : 1

Apprentissage : 2

■ Service Communication : 1

■ Service Affaires juridiques : 1



Départs à la retraite

- 1 agent du Pôle Aménagement et Développement durable (service urbanisme) est parti au 1^{er} septembre 2023.
- 1 agent du Pôle Services techniques (antenne Garlin) est parti au 1^{er} août 2023.
- 1 agent du Pôle Social (crèche Serres-Castet) a été admis à la retraite pour invalidité au 13 décembre 2023.



Arrivées

- 3 agents ont été recrutés en septembre sur l'antenne des services techniques à Serres-Castet afin de pallier des départs et renforcer les services.
- 1 agent a été recruté sur le poste de responsable de l'antenne des services techniques à Garlin afin de pallier un départ à la retraite.
- 1 agent a été recruté sur le poste de responsable du service Santé et Séniors en janvier 2023.



Isabelle Peguilhé
Conseillère déléguée
en charge de la Communication

Sophie De Ana-Dupont
Responsable service Communication

La communication de la Communauté de communes a trouvé sa dynamique. Beaucoup d'outils stratégiques sont maintenant pérennisés et les idées pour continuer à se démarquer ne manquent pas. Le service continue à monter en puissance et à développer des projets innovants au service du projet politique.

■ 2

Communication



Journée de cohésion des élus - Aubin

Au service des services

Conformément à la stratégie de communication, le service a commencé à pérenniser les outils majeurs développés depuis l'arrivée de la responsable du service. En collaboration avec les services, de nouvelles actions sont proposées pour poursuivre le travail autour de la notoriété de l'institution et la communication pédagogique sur ses compétences et services propres.

■ Communication institutionnelle

Le Commission communication a défini une ligne éditoriale et une stratégie pour les réseaux sociaux et le site Internet afin d'assurer une diffusion optimale de l'information et rendre la CCLB incontournable dans le monde du numérique.

Le magazine communautaire *Le Mag* paraît maintenant 3 fois par an avec des rubriques récurrentes : brèves, dossier, focus et retour en images.

Les actions de communication pour le développement économique, avec la mise en place de portraits vidéo d'entrepreneurs du territoire, se poursuivent. L'alternative proposée grâce au podcast a permis d'envisager une autre forme de communication, adaptée à un public plus jeune.

Les outils de communication intemporels se développent petit à petit.

Le plan médias a contribué à asseoir l'image de la CCLB dans le paysage béarnais. Les atouts et marqueurs de l'identité du territoire sont régulièrement mis en avant. La plus-value de l'EPCI dans sa capacité à conduire des projets complexes est soulignée.

■ Communication externe

Le service communication continue d'accompagner les services dans la mise en avant de leurs actions et de leurs événements. L'année 2023 retiendra notamment, le lancement de la plateforme Jobenluys, le mois des mobilités, la première Fête de la forêt, le Festi'Luys à Garlin, le week-end médiéval au château de Morlanne.

■ Communication interne

L'organisation d'une journée de cohésion des élus a été renouvelée à Aubin.

Les membres du Conseil communautaire présents ont profité d'une matinée de travail autour de la thématique de l'eau. En présence des co-directeurs d'Ecocène, les élus ont notamment pu échanger sur les conséquences du réchauffement climatique sur les ressources en eau sur le territoire des Luys.

Fin d'année 2023, le service communication a créé un trophée Luys en Béarn pour remettre aux acteurs et ambassadeurs du territoire.



Thierry Gadou

Vice-président, Commission Patrimoine et Réseaux

Thomas Ferlando

Directeur Général Adjoint,
Directeur du pôle Services Techniques

La commission patrimoine porte le pôle des Services Techniques.

Elle travaille en transversalité avec l'ensemble des Pôles de la Communauté de communes en assurant le soutien technique aux projets portés par les commissions thématiques.

Elle est en charge du suivi du contrat de gestion du restaurant inter-entreprises et assure le lien avec les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage. En outre la commission est l'interlocutrice privilégiée du Syndicat Mixte Ouvert la Fibre 64.

■ 3

Patrimoine et réseaux

> Dates clés

- Courrier sollicitant la révision du schéma départemental : le 2 février 2023
- Rencontre des services de la Préfecture, préparation aux Grands Passages 2023 : le 21 juin

Les gens du voyage

La commission Patrimoine est en charge du projet d'infrastructure inscrit au Schéma d'Accueil et de l'Habitat des Gens du Voyage 2020-2026. A ce titre, la Communauté de communes doit réaliser une aire permanente d'accueil de 25 places.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 6 février 2020 prévoit dans son zonage et son règlement un espace dédié à la création d'une aire d'accueil de 25 places.

Le 2 février 2023, le Président de la Communauté de communes a cosigné un courrier avec les Présidents de l'Agglomération Paloise, de la Communauté de communes Nord Est Béarn et du Syndicat du Grand Pau sollicitant le Préfet pour une révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et des infrastructures associées.

Le projet prévoit notamment une gestion mutualisée des infrastructures réalisées, entre les 3 EPCI, à l'échelle du territoire du Grand Pau.

Au cours du quatrième trimestre 2023, le projet de travaux d'accessibilité à la future structure d'accueil des gens du voyage a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence et d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental.

Le 5 mai 2023, la Communauté de communes a participé à la commission consultative des gens du voyage à la Préfecture de Pau au cours de laquelle elle a réaffirmé sa demande de révision du Schéma départemental d'accueil.

Le 21 juin 2023, la Communauté de communes a participé à la rencontre organisée par les services de l'Etat pour appréhender au mieux les Grands Passages de l'été 2023.

La Communauté de communes a fait l'objet d'un grand passage sur son territoire d'un groupe de 250 caravanes à Garlin.



> En chiffres

- Une aire d'accueil de **25 places**
- Coût du projet d'aire d'accueil :
1 200 500 € HT



Le restaurant Inter-Entreprises des Luys en Béarn

RIE : suivi du contrat en cours

La Communauté de communes est propriétaire du restaurant Inter-Entreprises (RIE) des Luys en Béarn à Serres-Castet. Cet établissement fait l'objet d'un contrat de gestion depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'une concession de service public sans service public.

Le prestataire en charge de ce RIE est la société SODEXO. Cette nouvelle offre met aujourd'hui l'accent sur l'utilisation de produits issus du circuit court en limitant au maximum l'emploi de produits congelés et promouvant l'utilisation de produits dits bio et locaux.

Le restaurant accueille l'ensemble des visiteurs bénéficiant ou non d'une convention entre leur entreprise d'appartenance et la société SODEXO. Au terme de cette année, 46 entreprises présentent une convention RIE.

Le délai contractuel figurant sur le contrat de concession de service sans service public avec SODEXO, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, a pris terme le 31 décembre.

Dans le cadre du maintien de l'exploitation du Restaurant Inter-Entreprises, compte tenu des enjeux de territoire visés par celui-ci, la Communauté de communes a mené, au cours du second trimestre de l'année, une procédure de mise en concurrence en vue d'un nouveau contrat. La SODEXO n'a pas souhaité renouveler sa candidature.

Des négociations ont été engagées avec la société API candidate pour cette reprise d'exploitation.

> En chiffres

Nombre de repas servis sur site :

44 120

Augmentation de **2,47%**
par rapport à 2022

Nombre de repas pour tiers extérieurs :

119 709

Augmentation de **33,15%**
par rapport à 2022

Montant total de la redevance
versée en 2023 par Sodexo :
29 167, 24 € HT

Focus numérique

La Communauté de communes a transféré sa compétence aménagement numérique au Syndicat Mixte Ouvert la Fibre 64. Au même titre que l'ensemble des EPCI à Fiscalité Propre du département, la CCLB est membre de ce syndicat.

Les missions du SMO la Fibre 64 consistent en :

- La réalisation d'une infrastructure de réseau fibre optique assurant le raccordement de l'ensemble des locaux recensés dans les Pyrénées Atlantiques.
- Le développement des usages numériques destinés aux membres et leurs communes du SMO.

Concernant le déploiement de la fibre, l'objectif est la réalisation de 226 500 prises au total au terme de l'opération. Il est confié à la société THD64, délégataire.

Le territoire des Luys en Béarn est concerné par **16 886 prises au total**.

Fin 2022, 14 283 logements étaient rendus éligibles parmi les cibles identifiées dans le contrat de la société délégataire THD64.

Six NRO sont déployés sur la Communauté de communes des Luys en Béarn. On les retrouve à Serres-Castet / Garlin / Arzacq-Arraziguet / Claracq / Mazerolles / Diusse.

A nouveau, et comme l'année passée, l'impact sur les entreprises ainsi que les difficultés quant à la mise en œuvre du contrat par le délégataire ont généré des retards importants dans le déploiement.

L'appel à contribution au titre des avances versées pour les investissements pour l'année 2023 est de **41 739,59 €**. Le versement de cette avance témoigne de l'avancée des travaux de déploiement sur le territoire.

La Communauté de communes est, selon les secteurs, desservie par les opérateurs Orange, SFR, Bouygues et/ou Free.

A la demande du Président et sous l'impulsion de Thierry GADOU et de la commission en charge, des actions de communication sur les travaux de déploiement ont été organisées par le Syndicat Mixte La Fibre 64.

Une rencontre s'est tenue le 22 juin à Astis en présence de Thierry GADOU, vice-président en charge, et animées par Emmanuel DAINCIART, Directeur du Syndicat Mixte Ouvert LaFibre64 et en présence d'Alain PARROT, Directeur Général de THD 64 et d'une vingtaine d'élus communaux.

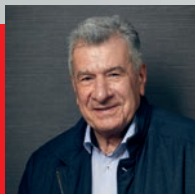
Cybersécurité

La Communauté de communes, avec le soutien du Syndicat du Numérique, s'est inscrite dans un parcours de sensibilisation à la cybersécurité.

Les 30 et 31 janvier 2023, 63 agents ont suivi une action d'information sur les cyber-risques et les mesures de prévention associées.

> En chiffres

- Logements éligibles au 31/12/2023 :
14 283
- Abonnements effectifs au 31/12/2023 :
6 640 locaux connectés
- Coût d'adhésion au SMO LaFibre 64 pour la CCLB en 2023 : **12 190,13 €**
- Information cyber-risques :
63 agents sensibilisés



Bernard Dupont

Vice-président, Commission Solidarités territoriales et Politiques contractuelles

Thomas Ferlando

Directeur Général Adjoint,
Directeur du pôle Services Techniques

Julie Garcès-Torchala

Directrice du pôle Attractivité

Au travers de son obligation au titre de la loi du 16 décembre 2010 et par application de l'article 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes des Luys en Béarn met en œuvre son schéma de mutualisation favorisant ainsi la solidarité Communauté/Communes et le développement des compétences de chacune des collectivités par le partage de leur expérience et leur savoir-faire.

■ 4

Mutualisation

> En chiffres

2 marchés notifiés dans le cadre de la mutualisation des achats

Recettes liées à la mutualisation et les mises à disposition de service :
446 748 €

Solidarité territoriale Politiques Contractuelles

Le schéma de mutualisation concerne la plupart des services de la Communauté de communes et les thématiques diverses telles que le sport, la culture et le tourisme, le développement économique et l'aménagement de l'espace.

Cela donne lieu à des conventionnements entre les communes, les structures associatives et la Communauté de communes.

■ Mutualisation des moyens humains et matériels associés

L'ensemble des services est concerné par la mutualisation de moyens humains et techniques. Il s'agit de l'illustration de l'enjeu de solidarité affirmé par le projet politique et les 170 actions.

Ces mutualisations s'opèrent dans le cadre de la mise en œuvre de convention de mise à disposition inscrites dans le schéma de mutualisation de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Les mises à disposition au titre de l'année 2023 ont donné lieu à des recettes de l'ordre de 446 748 € TTC, budget annexes et général confondus, pour l'ensemble des prestations rendues et les thématiques associées, ressources humaines et frais annexes inclus.

■ Service fauchage

Le service fauchage a été reconduit pour cette année 2023 et ce sont 1 726,5 heures de fauchage qui ont été réalisées sur les 2103 commandées. Un volume revu à la baisse suite aux difficultés rencontrées en matière de ressources humaines.

Les heures de fauchage ont été réparties comme suit :

- 279 heures effectuées à Montardon,
- 558,50 heures effectuées à Sauvagnon,
- 633,50 heures effectuées à Serres-Castet,
- 255,50 heures pour l'entretien des zones d'activités et des bassins écrêteurs de crues de la CCLB.

L'équipe du service se compose de 2 agents issus des services techniques de la CCLB, Messieurs David MAUCO et Guillaume HILLEWAERE et 1 agent de la Commune de Serres-Castet, Monsieur Gérard RIGOU mis à disposition du 1^{er} avril au 31 décembre de l'année.

L'assistante des services techniques, Madame Elodie MARGNAC, est en charge de la partie administrative et du lien avec le pôle Finances assurant l'émission des titres.

Culture	Développement économique	Services techniques	Sport / Loisirs / Formation	Aménagement de l'espace et Habitat
148 500 €	19 215,61 €	150 072,81 €	89 050,25 €	61 652,37 €



Groupement de commandes

Le groupement de commandes et la mutualisation des actions de commande publique sont aujourd'hui privilégiés pour sécuriser et optimiser techniquement et financièrement les dépenses en termes de fonctionnement et d'investissement de la Communauté de communes, des communes membres et leur groupement.

■ Focus : Projet d'un groupement de commande à l'échelle des 66 communes

La délibération n°57/2021 du 4 mai 2021 acte la création d'un groupement de commandes dont la Communauté de communes est le coordonnateur.

Ce groupement de commandes est ouvert aux communes membres et leurs groupements.

Dans ce groupement de commandes figurent notamment les travaux de voirie et les contrats d'assurances.

> Le chiffre

Nombre d'adhérents au groupement de commandes assurances 2023 : **64**

1. Marchés mutualisés de travaux de voirie :

Au mois de février 2023, les marchés de travaux de voirie, accord-cadre à bons de commandes et marchés subséquents ont été notifiés aux entreprises.

Il s'agit d'un marché multi attributaire dont les titulaires sont :

- COLAS Sud-Ouest,
- Le groupement LAFFITE/ REY-BETBEDER,
- SOGEB TP.

Le montant des dépenses estimé à l'échelle du groupement, comptant 28 adhérents, sur les quatre années d'activité du marché est de 4,4 millions € HT.

Le 4 avril 2023 une rencontre s'est tenue au sein de la Maison des Luys pour présenter le fonctionnement du marché à l'ensemble des 28 membres du groupement.

Ce marché prévoit notamment l'utilisation des produits issus de la filière de revalorisation des produits du BTP.

2. Marchés mutualisés pour les contrats d'assurance :

Au cours de l'année 2019, la Communauté de communes a organisé une action de mutualisation pour l'élaboration, pour son besoin propre et celui de ses communes membres et leur groupement, d'un ensemble de contrats d'assurance. Les contrats générés prenant terme au 31 décembre 2023, il s'est agi de relancer une procédure pour le renouvellement de tout ou partie de ces contrats.



Par délibération n°57/2023 en date du 4 mai 2023, la Communauté de communes a ajouté les contrats d'assurance suivants au groupement de commandes :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot 2 : Responsabilité civile – défense recours,
- Lot 3 : Protection fonctionnelle, protection juridique – défense pénale des agents et des élus,
- Lot 4 : Flotte automobile et accessoires,
- Lot 5 : Auto-mission,
- Lot 6 : Cyber-risques,
- Lot 7 : Multirisques IARD des petites Collectivités.

La Communauté de communes, en sa qualité de coordonnateur du groupement, a été accompagnée par le cabinet Audit Assurance dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 23 000 € HT. Ces frais ont été entièrement pris en charge par la Communauté de communes.

Au terme de la procédure, le lot *cyber-risques* a été déclaré infructueux par absence d'offre cohérente avec le cahier des charges proposé.

In fine, au 31 décembre 2023, ce sont 2 syndicats scolaires, 7 communes de plus de 800 habitants, 45 communes de moins de 800 habitants et la Communauté de communes qui ont adhéré à ces nouveaux contrats.

3. Formation à l'utilisation du Défibrillateur Automatique Externe (DAE) :

Dans le prolongement de la commande groupée de Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) répondant à l'obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public, la Communauté de communes a organisé la formation à l'usage de ces équipements.

La formation ouverte à l'ensemble des élus et agents de l'EPCI et des communes a été dispensée auprès de 189 personnes dont 80 agents des Luys en Béarn tous services confondus les 12 et 13 septembre 2023.

> Date clé

■ 7 avril 2023 :

Rencontre des **28** membres inscrits dans le groupement de commandes travaux de voirie pour une présentation du marché de travaux associé.



Bernard Dupont
Vice-président, Commission Solidarités territoriales et Politiques contractuelles

La CCLB s'engage avec ses partenaires institutionnels pour répondre aux enjeux du territoire à travers différents contrats partenariaux.

Julie Garcès-Torchala
Directrice du pôle Attractivité

■ 5

Contractualisation



Réunion du Comité de projet PVD

Les contrats avec l'État

■ Programme Petites Villes de Demain - PVD

La convention d'adhésion PVD, signée le 13 juillet 2021, a acté l'engagement des collectivités bénéficiaires (Arzacq-Arraziguet, Garlin et Serre-Castet), de la CCLB, de l'Etat, du Département et de la Banque des Territoires dans le programme.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation de la stratégie de revitalisation en co-construction entre la CCLB et les trois communes.

Le comité de projet, réunissant tous les partenaires du dispositif s'est réuni deux fois en 2023 :

- Le 22 février à la mairie d'Arzacq-Arraziguet,
- Le 12 mai au siège de la Communauté de communes à Serres-Castet.

Ses membres ont validé les secteurs d'intervention et le plan d'actions de la convention d'ORT. Celle-ci a donc été signée le 12 mai 2023 par la Communauté de communes, les communes Petites Villes de Demain, l'Etat et le Département.

PVD

La démarche Petites Villes de Demain appelle un travail transversal, multithématique entre l'échelon départemental, intercommunal et communal.

44 rencontres de terrain ont eu lieu dans les 3 communes lauréates pour la construction du projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui engage la phase opérationnelle de leurs projets.

■ Bilan du CRTE

Le CRTE signé le 13 septembre 2021 a été élaboré à l'échelle du Grand Pau. Il constitue l'outil privilégié de contractualisation avec l'État. Il a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes pour traduire de manière transversale et opérationnelle nos ambitions en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Le comité de suivi du CRTE n'a pas été réuni par l'Etat en 2023.

> En chiffres

- **38** projets CCLB inscrits au contrat
- **2** projets financés pour un coût de **1 648 221 €**

> En chiffres

- Projets retenus à l'échelle du Syndicat Mixte :
46 dont **9** pour la CCLB
- Coût des opérations retenues :
55 483 912 €
dont **3 678 408 €** pour la CCLB
- Cofinancements régionaux maximum :
8,68 millions d'euros

Région-Préparation du CDT

Les intercommunalités ont fait le choix de l'élaboration d'un projet de territoire unique à l'échelle du Syndicat Mixte du Grand Pau pour émarger à ces deux contrats.

■ Le contrat de développement et de transitions -CDT

Le contrat permet d'activer les financements complémentaires aux crédits sectoriels de la Région par le biais de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) dont le règlement s'articule autour de 5 volets :

- Stratégie et animation territoriale,
- Aide à l'ingénierie territoriale,
- Soutien à l'attractivité,
- Accompagnement renforcé aux dynamiques rurales,
- Soutien aux projets générateurs d'attractivité et d'emploi, contribuant à accélérer les transitions.

Trois chantiers clés proposés bénéficient d'une attention particulière de la Région :

- Accompagner le développement de la filière bois sur le territoire du Grand Pau,
- Accompagner et participer à la Stratégie «Territoire Vert et Bleu» de la CC Nord-Est-Béarn,
- Préparer le futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre le territoire Grand Pau et la Région Nouvelle-Aquitaine

Un premier comité de pilotage s'est réuni à Pau le 26 mai 2023 et la signature du contrat de développement et de transition se tiendra en 2024.

■ L'approche territorialisée des fonds européens (FEDER +FEADER)

Il s'agit d'activer les orientations stratégiques 5.1 et 5.2 du programme FONDS EUROPEENS 2021 – 2027 de la Région Nouvelle Aquitaine: « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ».

Le Pays de Béarn a été désigné structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Pau. Le Pays de Béarn a donc délibéré le 7 avril 2023 sur la composition du collège public du GAL du Grand Pau et a défini ses missions conformément à l'article 33 du règlement (UE) 2021/1060.

> En chiffres

5 100 000 € fléchés sur le territoire du Syndicat Mixte du Grand Pau dont **643 000 €** pour la CCLB.



Jean-Yves Courrèges

Vice-président, Commission Gestion des zones d'activités et du parc immobilier d'entreprises, Emploi



Claude Cassou-Lalanne

Conseiller délégué en charge de l'Emploi

Antoine Hielle

Directeur du pôle Développement économique

Yohann Dupouy

Responsable du service Économie de proximité, Agriculture, Emploi

Compétence phare de la CCLB, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Créatrices d'emplois et de richesses, les entreprises sont au cœur de la stratégie de développement économique du territoire. Dans son rôle d'aménageur de parcs d'activités et de gestionnaire d'un parc d'immobilier d'entreprises, la CCLB participe à la dynamisation de l'écosystème local.

■ 6

Développement économique



Projet CITANIUM, Parc d'activités Thèze-Miossens

Une offre foncière adaptée

La CCLB mène une politique ambitieuse de création, de développement et de modernisation de ses zones d'activités. L'objectif est de pouvoir proposer des solutions d'implantation attractives aux entreprises.

■ Vente de terrains

La ZAC du Bruscos :

2 terrains ont été cédés en 2023 sur la ZAC du Bruscos à Sauvagnon pour un montant total de 328 640 € HT :

Acquéreur	Superficie	Référence cadastre	Adresse	Prix HT	Date de l'acte
SCI IPSUM	4 811 M ²	AK N°434	Rue Guynemer Zac du Bruscos Sauvagnon	192 440 €	20/03/2023
SCI OPS	3 405 M ²	AK N°400	Rue Guynemer Zac du Bruscos Sauvagnon	134 200 €	20/09/2023

■ Acquisition par la CCLB

1 terrain a été racheté par la CCLB à l'EPFL Béarn Pyrénées via la clôture de la convention de portage foncier en cours d'exécution. Il s'agit du terrain d'assiette du futur Lotissement d'activités Arzacq 2 qui a vocation à accueillir le futur Centre d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Arzacq-Arraziguet et une entreprise.

Acquéreur	Superficie	Référence cadastre	Adresse	Prix HT	Date de L'acte
CCLB	13 488 M ²	B N°526 et B N°679	Arzacq- Arraziguet	97 701,49 €	22/12/2023

Des échanges ont eu lieu en 2023 avec le SDIS et avec l'entreprise exprimant un intérêt pour s'implanter sur ce futur lotissement afin d'évaluer avec eux leurs besoins techniques.

Différentes hypothèses de modalités de viabilisation ont été travaillées en lien avec les concessionnaires de réseaux pour bâtir le dossier de demande de permis d'aménager.



Lotissement d'activités Lartiguet 2 à Serres-Castet

■ Le lotissement d'activités Lartiguet 2

Fouilles archéologiques

En juillet 2023, des fouilles archéologiques ont été réalisées sur le périmètre du lotissement d'activités LARTIGUET 2 (5,5 Ha) que la CCLB projette d'aménager autour de la concession automobiles DEBARD, en bordure de la RD 834. Ces fouilles ont été réalisées par l'entreprise EVEA, opérateur agréé par l'Etat et retenu par la CCLB dans le cadre d'un marché de prestation de service. Leur coût s'élève à 318 525 € H.T.

La nécessité d'opérer ces fouilles répondait à une obligation réglementaire traduite par un arrêté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine suite aux conclusions du diagnostic d'archéologie préventive réalisé par l'Institut National de Recherches d'Archéologie Préventives (INRAP) en 2021 ayant révélé la présence d'éventuels vestiges.

Au terme de ces fouilles, aucun vestige d'intérêt majeur n'a été identifié et la DRAC a autorisé le démarrage des travaux d'aménagement par courrier du 6 septembre 2023.

Financement

Suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention, la CCLB a obtenu du Ministère de la Culture une somme de **46 914 € au titre du Fonds National de l'Archéologie Préventive**.

Marchés de travaux

Les marchés de travaux de ce lotissement (3 lots) ont été approuvés par le Conseil communautaire réuni le 18 octobre 2023. Le **montant total** des travaux s'élève à **782 450,60 € HT**. La phase préparatoire de ces travaux a débuté en décembre 2023.

■ Le Parc d'Activités Thèze-Miossens

Commercialisation

La société de promotion immobilière CITANIUM a signé avec la CCLB une promesse d'achat portant sur le lot n°9 du P.A.E. (3 184 m² - 20 € H.T./m²). CITANIUM projette d'implanter un bâtiment de 1 500 m² divisé en 5 cellules de 300 m² à proposer à la location ou à la vente pour des TPE. Le permis de construire a été obtenu le 6 juillet 2023 mais le démarrage de la construction n'interviendra qu'après la pré-commercialisation d'au moins 60% de ce programme.

Aucun autre terrain n'a fait l'objet de promesse ou d'acte de cession en 2023 sur ce P.A.E. pour lequel la CCLB garde l'ambition d'en faire un modèle en matière de développement économique durable adossé à un équipement public désormais bien identifié qu'est la Pépinière d'entreprises ESPELIDA.

Financement

Un abondement de 119 741,54 € a été réalisé en 2023 depuis le budget principal vers le budget annexe attaché à ce parc d'activités.



Projet MIRAIA, usine de biochar à Garlin

■ Le Parc d'Activités économiques Garlin Pyrénées

Centre de vie

La construction du centre de vie artisanal et commercial (bâtiment de 600 m² divisé en 4 ateliers de 150 m²) a débuté en 2023. Pour rappel, l'objectif poursuivi par la CCLB est de faciliter l'installation de TPE en phase de création et de premier développement sur ce parc d'activités en leur proposant des ateliers à loyers réduits via des baux dérogatoires.

Le Syndicat Mixte Garlin Pyrénées, gestionnaire du Parc d'activités, a signé une promesse de cession portant sur le lot n°1.01 (7 589 m²) avec la Société NAURY MATERIAUX pour un prix de 151 780 € H.T. (20 € H.T./m²). Cette dernière a obtenu son permis de construire le 12 décembre 2023 pour y édifier un bâtiment commercial destiné à la vente de matériaux (1 000 m² environ).

Le Syndicat Mixte Garlin Pyrénées a signé le 14 novembre 2023 avec la Société MIRAIA une convention de réservation foncière portant sur le macro-lot d'environ 5 Ha situé dans l'emprise du P.A.E pour un prix de 20 € H.T./m². MIRAIA projette d'y créer sa première usine de production de biochar en France. Ce projet avait été validé par le comité syndical le 8 septembre 2023 après plusieurs réunions de présentation du projet durant l'été 2023. Après validation de la démarche par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la CCLB compétente en matière de documents d'urbanisme a engagé lors de son Conseil communautaire du 11 décembre 2023 la procédure de déclaration de projet permettant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin. MIRAIA a engagé les premières démarches en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter.

En 2023, la CCLB a versé une contribution de 95 004 € au Syndicat Mixte Garlin Pyrénées.

■ Opération de modernisation de la zone d'activités de l'Ayguelongue à Montardon

Le scénario de réaménagement d'une partie des espaces publics de cette zone d'activités tel qu'il a été travaillé par la Commission Développement économique avec l'accompagnement de l'AUDAP et en concertation avec plusieurs chefs d'entreprises a été validé en fin d'année 2023. Une nouvelle visite de la zone et notamment des abords directs du ruisseau de l'Ayguelongue a permis de bien identifier les emprises foncières à réinvestir via quelques acquisitions à réaliser ainsi que les principales problématiques de réseaux.

A l'appui de ce scénario de modernisation de la zone d'activités, dont la mise en œuvre pourra être phasée, la CCLB peut désormais retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour coordonner la conception et la mise en œuvre des travaux projetés (aménagements le long du ruisseau, création d'un cheminement doux sur la rue Ampère, renaturation de la Place Volta, etc.).

■ L'éclairage public

La CCLB a obtenu **136 000 €** au titre du Fonds vert pour la rénovation de son parc d'éclairage public sur les zones d'activités. Un diagnostic a été réalisé avec Territoire d'énergies des Pyrénées-Atlantiques et les travaux ont été engagés sur 83 points lumineux et 32 armoires en 2023.



Visite de chantier de la zone d'activités de l'Ayguelongue, Montardon, novembre 2023

■ Un parc immobilier d'entreprise attractif

La CCLB compte près d'une cinquantaine d'entreprises locataires au sein de ses bâtiments industriels et tertiaires répartis sur les principales polarités économiques du territoire.

Des conventions d'hébergement, des baux précaires, des baux commerciaux ou des baux professionnels sont proposés selon la nature juridique de l'entreprise et du local mis à disposition. L'occupation de ces locaux doit en principe rester temporaire puisque les loyers proposés, inférieurs à ceux du marché immobilier professionnel privé, représentent une aide publique.

Cette forme d'aide à l'immobilier doit permettre aux jeunes entreprises de s'ancrer sur le territoire avant de réaliser leur propre investissement.

En 2023, la CCLB a obtenu une subvention de 151 616 € au titre du Fonds vert dans le cadre du plan de financement relatif au projet de rénovation du centre intercommunal d'écloserie d'entreprises dont le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à **730 000 € H.T.**

■ Les cessions

Trois ateliers ont été vendus aux entreprises locataires occupantes de 2 centres de vie industriels de plus de 15 ans (opérations immobilières amorties) et un atelier-relais à fait l'objet d'une levée d'option :

Acquéreur	Contenance	Référence cadastrale	Adresse	Prix HT	Date de L'acte
FENWICKLINDE	Immeuble (1 114M ²)	AV N°168	Serres-Castet	2 304,50 € (levée d'option d'un contrat de location vente)	31/01/2023
SCI TIMS	Ateliers 1 (150 M ²) et 2 (150 M ²) du centre de vie des Arroutures	B N°526 et B N°679	Serres-Castet	128 000 €	24/07/2023
ACTIV'ENERGIE	Atelier 2 (68 M ²) du centre de vie du Bruscos	AN 220	Sauvagnon	5 988,32 € (levée d'option d'un contrat de location-vente)	20/12/2023



L'entreprise Syclope Électronique a bénéficié d'une aide à l'immobilier d'entreprise

■ Construction d'une usine-relais pour la Société GAZ SYSTEMES sur la ZAC du Bruscos

L'année 2023 a été consacrée à la définition du programme immobilier de cette nouvelle usine dont la CCLB assurera la maîtrise d'ouvrage et la louera via un crédit-bail immobilier à la Société GAZ SYSTEMES. Les loyers appelés auprès de l'entreprise devront couvrir l'annuité d'emprunt contracté par la CCLB pour assurer le financement du reste à charge de l'opération et en cas de levée d'option par anticipation, le prix de cession correspondra au capital restant dû par la collectivité.

Pour assurer le financement de cette opération, dont le coût prévisionnel est d'environ 2 millions d'euros, la CCLB a obtenu une subvention de 300 000 € au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT).

Convention de revitalisation EATON

En 2023, la CCLB a suivi activement les conditions de mise en œuvre de la convention de revitalisation EATON dont le site industriel a fermé cette même année à Serres-Castet. Des fonds, attachés à cette convention, ont ainsi été orientés vers plusieurs entreprises locales pour financer des créations d'emplois (47 300 € pour 11 emplois), un dispositif de formation (20 000 €) et un projet d'innovation (37 719 €).

Aides à l'immobilier d'entreprises

Les aides à l'investissement immobilier des Entreprises, attribuées dans le cadre d'un règlement communautaire, ont pour objet de soutenir les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils créent des ressources sur le territoire, maintiennent ou génèrent des emplois. Ces aides ont ainsi pour finalité de conforter le tissu économique de la CCLB et de participer à l'attractivité du territoire intercommunal.

Ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, permettant à ce dernier d'abonder l'aide accordée à l'entreprise dans la limite du montant versé par la CCLB.

Ce conventionnement a été renouvelé en 2022 pour la période 2022-2025. Une enveloppe financière d'1 million d'euros est mobilisée par le Département sur cette période pour permettre de doubler le montant des aides à l'immobilier accordées par la CCLB (hors SCI).

En 2023, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'attribution de 2 subventions pour un montant total de 69 600 € au titre du dispositif intercommunal d'aides à l'immobilier d'entreprises :

- N°43/2023 - Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SOCIETE SYCLOPE pour un montant de 58 500 € (montant doublé par le Département).
- N°86/2023 - Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI JULIE (SOCIETE VK PIX) pour un montant de 11 100 €.

Votre emploi ici

Offres d'emploi des Luys en Béarn



Saisissez votre recherche

Sélectionner Catégorie

Sélectionner Type d'emploi

RECHERCHE D'EMPLOI

Accédez à la carte des offres ici

Page d'accueil de la plateforme JobenLuys

Emploi

Dans le cadre de la montée en puissance de la CCLB en matière d'emploi, une cellule dédiée a été créée en début d'année 2022, avec le recrutement d'un agent au sein du Pôle Développement économique en charge de la mise en œuvre des 5 actions en la matière, inscrites au projet de territoire.

■ Évènements

Immers'Industrie

En partenariat avec le GEIQ Industrie, Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, l'UIMM Adour Atlantique et les partenaires de l'emploi, la Communauté de communes des Luys en Béarn a organisé l'opération Immers'Industrie, qui visait à conduire des personnes en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou en démarche d'insertion à découvrir les métiers de l'industrie, via l'immersion en entreprise.

Des visites d'entreprises ont été organisées au préalable pour permettre aux participants de découvrir les entreprises.

Entreprises participantes :

- EXAMECA - Groupe AD Industries,
- AEROTUBES - Groupe AD,
- MAP (Mécanique Aéronautique Pyrénéenne),
- AQUITAINE SA,
- AXYAL,
- GAZ SYSTEMES,
- ERTECH INDUSTRIES,
- ALITEC.

Plateforme de l'emploi JobenLuys

Le 12 mai 2023, la Communauté de communes a lancé sa plateforme de l'emploi JobenLuys. Cette plateforme digitale, innovante et gratuite a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande d'emploi local et de faciliter la recherche d'un emploi près de chez soi.

En complément des rendez-vous thématiques organisés, comme le rendez-vous de l'emploi ou le Rallye des métiers, les élus de la Communauté de communes ont choisi de répondre concrètement aux besoins des entreprises et partenaires du territoire par la création d'une plateforme en ligne pour promouvoir les offres d'emploi locales.

La plateforme permet aux recruteurs du territoire de déposer des offres, de gérer les candidatures reçues et de renforcer leur visibilité sur le territoire. La plateforme assure aux candidats un accès direct aux offres d'emploi proches de leur domicile. En quelques clics, ceux-ci créent leur compte, renseignent leur profil et sont alertés instantanément lorsqu'un recruteur dépose une offre correspondant à leurs critères de recherche : secteur d'activité, poste recherché, lieu de travail, etc.



Alain Lechon

Vice-président, Commission Tourisme et Communication

Julie Garcès-Torchala

Directrice du pôle Attractivité

La CCLB conduit sa politique touristique à travers le Syndicat Mixte Coteaux Béarn Madiran à l'échelle de deux Communautés de communes.

■ 7

Tourisme



Le lac d'Arzacq-Arraziguet, ©Pascal Le Doaré

Action touristique

■ Budget 2023 de la CCLB

En section de fonctionnement

Il s'agit d'un budget dont la principale dépense concerne les participations de la Communauté de communes aux organismes de tourisme :

- Syndicat mixte de tourisme Nord-Béarn pour 124 530 €,
- Agence d'Attractivité et de Développement Touristique (AADT) pour 4 714,40 €.

Le montant total des dépenses du CA 2023 s'élève à **142 54,62 €**.

En section d'investissement

Une enveloppe soutien de 20 000 € aux porteurs de projets touristiques du territoire.

L'enveloppe n'a pas été sollicitée en 2023.

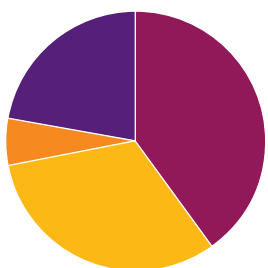
■ Bilan d'activités du SMT

Fréquentation

11 942 personnes renseignées par le SMT :

- 5 442 personnes renseignées en direct,
- 6 500 internautes sur le site web,
- 2 010 en présentiel dans les trois Bureaux d'Information Touristique.

Types de visiteurs :



- Excursionnistes 22 %
- Résidents permanents 40%
- Touristes 32 %
- Prestataires / élus 6 %

Taxe de Séjour

Nuitées : 71 904 nuitées touristiques marchandes (CNEBB + CCLB).

Taxe de séjour 2023 : 49 654 €.

Accueil hors les murs

662 personnes renseignées (Morlaàs, Bordeaux, Garlin, Serres-Castet, Château de Morlanne).

Communication

- 6500 visiteurs sur le site web www.bearnmadiran-tourisme.fr,
- 3204 abonnés Facebook,
- 554 abonnés Instagram,
- 29 newsletters diffusées à plus de 1848 contacts,
- 210 parutions presse,
- 62 interviews radio,
- Actions collectives dans la presse et sur les ondes avec les 7 offices de tourisme du Béarn,
- Parution dans de nombreux guides.

Accompagnement des acteurs du tourisme

- 70 rendez-vous individuels,
- Organisation de 3 journées de visites et de rencontres dédiées aux prestataires touristiques du 5 au 23 mai. 44 participants.

Stratégie de développement touristique

Préparation de la phase opérationnelle de 2024.

> En chiffres

■ 20 435 visiteurs

L'accueil du jeune public pour la saison
2023 représente 1 896 enfants

Château de Morlanne

La saison 2023 au Château de Morlanne est marquée par un retour à la normale en termes de fréquentation. Des habitudes se remettent en place avec un grand nombre de visiteurs, coutumiers des lieux et des animations proposées par le Château de Morlanne. Les nouveautés ont également trouvé leur public auprès des locaux et des vacanciers de passage. L'offre mise en place tâche de répondre aux attentes d'un public éclectique, découvrant le Château pour la première fois, ou habitué des lieux.

■ Programmation 2023

L'année 2023 a été marquée par un retour des manifestations de plus grande envergure, en lien avec la collection Ritter ou le passé médiéval du Château. Toujours présent lors des rendez-vous annuels mis en place par le Ministère de la Culture, le Château a également proposé des nouveautés en lien avec l'histoire des lieux.

Les Rendez-vous annuels

- La chasse au trésor de Pâques,
- La Nuit européenne des musées le 13 mai 2023,
- Les rendez-vous aux Jardins le 3 et 4 juin, dans le parc du Château,
- Les Journées Européennes du Patrimoine le 16 et 17 septembre 2023,
- Halloween au Château : une nouvelle fois, le Château de Morlanne s'est mis aux couleurs d'Halloween les 29, 30 et 31 octobre proposant un programme varié pour tous les âges.

La programmation estivale au Château

En plus des rendez-vous annuels, la programmation estivale du Château donnait rendez-vous aux locaux et vacanciers tous les vendredis de l'été pour des initiations au tir à l'arc mais également à l'occasion de la Fête médiévale des 19 et 20 août.

Samedi 19 et dimanche 20 août, le Château de Morlanne a proposé une grande fête médiévale dans les jardins du Château, afin de valoriser la construction du Château et la période Fébusienne.

Animations / manifestations locales

L'offre de mise à disposition du site (cour du château, grange, esplanade, parc) pour l'organisation de manifestations proposées par des associations locales, a été reconduite durant la saison. Toujours dans le respect des lieux, ces manifestations se sont toutes très bien déroulées. Toutefois, la météo n'a pas permis de mener à bien l'intégralité des manifestations programmées.

Le jeudi 13 juillet, le Pingouin Alternatif a organisé un concert hors les murs d'un groupe de pop californienne, les Young Gun Silver Fox.

Les fêtes de Morlanne, avec l'organisation d'un feu d'artifice par la municipalité, se sont déroulées le 13 août 2023.



André Lanusse-Cazalé

Vice-président, Commission Dynamisation des communes rurales, Services et commerces de proximité, Artisanat

Yohann Dupouy

Responsable du service Économie de proximité, Agriculture, Emploi

Assurer la présence et la proximité des services et soutenir les commerces et l'artisanat : des actions essentielles pour maintenir l'activité économique et le lien social dans les villages.

■ 8

Dynamisation des communes rurales



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services de proximité

La CCLB soutient et organise des services et des permanences dédiés aux services publics (Maisons France Services), au numérique et au droit.

■ France Services, antenne d'Arzacq-Arraziguet et de Garlin

Personnel

- Madame Marine BELLOCQ : Conseillère France Services (salariée du centre social).
- Madame Sandrine COMMENGES : Agent France Services (CCLB).

Ouverture du service

- Arzacq-Arraziguet : mardi et vendredi matin.
- Garlin : mardi et jeudi après-midi.

Les démarches accompagnées en 2023

3 227 démarches contre 2 704 en 2022 soit une hausse de 19 %.

- Sur l'antenne à Arzacq-Arraziguet : 660 démarches (251 en 2022).
- Sur l'antenne à Garlin : 684 démarches (531 en 2022).
- Sur l'espace France Service à Serres-Castet : 19 983 démarches (1922 en 2022).

Sur 2023, la fréquentation sur l'antenne d'Arzacq-Arraziguet est en nette augmentation.

Exemples de demandes les plus traitées

- Logement et cadre de vie (CAF),
- Déclaration de ressources et suivi de dossiers (CAF),
- Demande de complémentaire, droits des assurés (CPAM),
- Retraite personnelle et pension de réversion (CARSAT),
- Immatriculation de véhicule et permis de conduire (ANTS),

- Accompagnement à la déclaration d'imposition (DGFIP).

95 % des démarches sont entièrement abouties dès le premier rendez vous.

Budget de fonctionnement 2023 : 45 919,58 € (dont 22 000 € de subvention à Alexis Peyret pour le fonctionnement des antennes).

■ Accès au droit

La CCLB attribue une subvention de **5 500 €** par an au Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD 64).

Le CDAD 64 propose avec l'ensemble de ses partenaires :

- Des permanences de proximité avec des professionnels du droit organisées sur l'ensemble du Département,
- Une orientation des associations spécialisées pour un accompagnement pluridisciplinaire en faveur des victimes (APAVIM/ACJPB), des familles (AERM 64), des consommateurs (UFC que choisir), etc....),
- Une orientation vers les conciliateurs de justice pour la recherche de la résolution amiable des litiges civils (conflits de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux),
- Des actions collectives en faveur des personnes âgées avec la participation du CIAPA, des professionnels de la Justice et du secteur associatif,
- De nombreuses actions en faveur des jeunes en partenariat avec l'Education Nationale (la semaine du film de Justice, des interventions en établissements scolaires, des actions de prévention).



Renouvellement de la convention avec Initiative Béarn

L'artisanat et le commerce

La CCLB soutient financièrement des entreprises et des partenaires locaux qui développent des activités économiques en milieu rural.

La Communauté de communes a lancé, depuis 2021, un règlement d'aide destiné à subventionner les projets commerciaux en centre-bourg et notamment les commerces alimentaires (restaurants, bar, épicerie...).
Une enveloppe annuelle de 37 000 € est prévue.

■ Renouvellement du partenariat avec l'association Initiative Béarn

Le 11 décembre 2023, la Communauté de communes des Luys en Béarn a renouvelé son partenariat historique avec l'association Initiative Béarn, membre du réseau Initiative France. Cette plateforme accompagne les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et en les accompagnant après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique de leur projet. Au travers de ce partenariat, la CCLB accorde des prêts d'honneur complémentaires d'un montant pouvant aller jusqu'à **5 000 €**.

Depuis 2015, **90 porteurs** de projet ont été **soutenus** par l'association Initiative Béarn sur le territoire intercommunal.

■ Accompagnement de l'association ACSE

La Communauté de communes des Luys en Béarn finance l'association des Artisans, Commerçants et Services du Canton de Garlin (ACSE). **750 €** ont été versés en 2023.

Cette association fédérant les chefs d'entreprises organise diverses animations (marché des producteurs, marché de Noël, afterwork thématique, etc.) afin de créer une dynamique commune autour des acteurs économiques du territoire.



Michel Cuyaubé
Vice-président, Commission Environnement
et Transition écologique



Marie-Christine Maillot
Conseillère déléguée à la GEMAPI

David Briançon
Directeur du pôle Aménagement
et Développement durable

La transition écologique est au cœur de l'engagement de la Communauté de communes pour préserver les richesses de notre territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie : prise en compte des enjeux liés au changement climatique, réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, actions de gestion des milieux naturels, gestion des déchets ménagers et des déchets inertes du BTP.

■ 9

Environnement et transition écologique



Opération collecte de pneus agricoles avec le SIECTOM, la Chambre d'agriculture, la FDSEA et la CCLB

Gestion des déchets

La Communauté de communes adhère au SIECTOM qui assure la collecte des déchets ménagers et assimilés ; leur traitement est confié au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du bassin Nord Est (Valor Béarn). La Communauté de communes gère une installation de stockage et de valorisation des déchets inertes (ISDI) située sur la commune de Navailles-Angos.

L'ISDI

L'aménagement et l'exploitation de l'ISDI se poursuivent, les matériaux revalorisés servent toujours le réaménagement du site pour atteindre le niveau fini de la plateforme.

Collecte de pneus agricoles

La Communauté de communes et le SIECTOM ont participé à l'opération de collecte des pneus agricoles organisée en partenariat par la Chambre d'agriculture et la FDSEA. Cette opération a permis la collecte de 439 tonnes de pneus aux fins de revalorisation, à un coût résiduel très faible pour les apporteurs (70 €/t) du fait des financements publics.

Plan Climat Air Énergie

La Communauté de communes a engagé l'élaboration du PCAET et s'est adjoint les services d'un prestataire dans le cadre d'un groupement de commande associant le SDEPA, la Communauté de communes Nord Est Béarn et la Communauté de communes du Pays de Nay.

La procédure d'élaboration prévoit la réalisation d'un diagnostic territorial, la définition d'une stratégie et d'un plan d'action, en concertation avec les partenaires institutionnels, socio-économiques (chambres consulaires...), associatifs et le public puis un suivi/évaluation.

En 2023, un groupe de travail a été constitué pour pré-valider le plan d'actions et préparer la suite de la procédure (concertation publique, procédure administrative).

> En chiffres

■ **10 181** tonnes d'ordures ménagères collectées

■ **2 327** tonnes de verre collectées

■ **10 517** tonnes de déchets réceptionnés sur l'ISDI



Barrage du Labarthe à Sauvagnon

La GEMAPI

Les milieux aquatiques du territoire sont une richesse. Ils font l'objet d'une attention particulière en lien avec l'intérêt général, sur le plan de la prévention des pollutions, de leur entretien général et pour réduire la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles du territoire face aux risques d'inondation.

Les dossiers de régularisation des ouvrages hydrauliques réalisés dans le cadre de l'évolution de la réglementation ont été déposés auprès des services de l'Etat et validés. Ces ouvrages bénéficient d'un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation.

Barrage du Labarthe

L'ouvrage écrêteur de crues du Labarthe à Sauvagnon, d'une capacité de 23 000 m³, contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations des zones habitées, situées à l'aval (lotissement Labarthe, lotissement le Bosquet et chemin du stade).

Cet ouvrage, mis en service en 2022, a fait l'objet d'une inauguration le vendredi 20 octobre 2023 par le Président Bernard PEYROULET et la conseillère déléguée à la GEMAPI, Marie-Christine MAILLOT.

> En chiffres

- Près de **1 000 km** de cours d'eau gérés pour la Communauté de communes par **4 syndicats de rivières**
- **7 ouvrages de prévention** des inondations pour une capacité de stockage de plus de **1,05 millions de m³** lors des crues



Lac à Serres-Castet

Lac à Serres-Castet

La Communauté de communes est propriétaire du lac et du barrage du Gées, d'une capacité de 2,03 millions de m³ dédiés à la réalimentation du Gées et du Luy de Béarn : 530 000 m³ sont à disposition du milieu naturel, pour le soutien d'étiage et pour le maintien d'une vie aquatique dans le lac. 1 500 000 m³ sont destinés à l'usage d'irrigation.

La campagne d'irrigation est autorisée du 1^{er} juin au 31 octobre. En 2023, la consommation sur cette période représente 41 %.

> En chiffres

- Taux de remplissage au 1^{er} juin : **100 %**
- Taux de remplissage au 31 octobre : **57 %**
- **615 000 m³** prélevés

Gestion de la ressource

Les conditions climatiques de 2022, avec une longue période de sécheresse et des besoins importants de réalimentation pour l'irrigation et le soutien d'étiage, avaient conduit à un manque d'eau en fin de saison alors que les règles de gestion avaient été respectées sur l'ouvrage (tant que le volume disponible le permettait).

Cette situation a conduit à une réflexion collective avec les partenaires (services de l'Etat, gestionnaire, usagers, syndicat des eaux, Institution Adour) et à la mise en place de manière concertée d'une gestion à titre expérimental en 2023.

Les dispositions du nouvel arrêté préfectoral permettent d'assurer une gestion plus adaptée aux modalités de prélèvements et sur une durée plus importante du soutien d'étiage, avec l'objectif d'améliorer la gestion de la ressource et la qualité des milieux aquatiques. La pression sur la ressource étant moins élevée en 2023, l'impact de ces nouvelles dispositions n'a pas été complètement mesuré. L'expérimentation sera renouvelée en 2024.

Lutte contre la chenille processionnaire

Les modalités de lutte contre la chenille processionnaire sur les boisements situés sur le sentier et les abords du lac, propriétés de la Communauté de communes, ont également évolué : le traitement biologique a été abandonné au profit d'un piégeage installé sur chaque arbre infesté.



Philippe Lalanne

Vice-président, Commission Espaces naturels,
Agriculture, Forêts

David Briançon

Directeur du pôle Aménagement et
Développement durable

Yohann Dupouy

Responsable Service Économie de proximité
Agriculture, Emploi

La richesse et la diversité du territoire communautaire, avec des composantes fortes en termes de milieux naturels et agricoles, constituent le support d'enjeux paysagers, sociaux, économiques et d'activités de loisirs et de production (filrière agricole et filière bois).

■ 10

Espaces naturels, agriculture et forêts



Randonnée sur le territoire des Luys, ©Pascal Le Doaré

Plan local de randonnées

La Communauté de communes propose des itinéraires de randonnée pour la pratique de la marche et du vélo. Les sentiers permettent la découverte des richesses du territoire en termes de paysages, de nature et de patrimoine.

La Communauté de communes est riche d'un patrimoine diversifié. La mise en place d'itinéraires de randonnée vise à favoriser la découverte de ce territoire, tant dans les espaces périurbains que dans les secteurs plus ruraux, avec notamment une dimension touristique.

Entretien

L'entretien végétal de ces itinéraires est réalisé par des prestataires. Une approche sociale est privilégiée, avec notamment les interventions d'une entreprise d'insertion et d'un atelier chantier d'insertion, cela en complémentarité avec les actions des communes, réalisées dans le cadre de leur compétence de gestion de la voirie communale.

Travaux

En 2023, le balisage des sentiers PLR sur le secteur du Soubestre a été repris sur l'ensemble du linéaire. Les itinéraires 10 et 11 de ce secteur ont fait l'objet d'une mise à niveau pour les traversées de fossés et cours d'eau (ponceaux, passerelles). Une passerelle sur la commune de Serres-Castet a également fait l'objet de travaux de réparations importants (poutre maîtresse et platelage bois).



> En chiffres

■ + de 50 itinéraires de randonnées cyclables et pédestres sur près de 500 km

Agriculture

■ Projet Alimentaire Territorial

Depuis 3 ans, la Communauté de communes des Luys en Béarn participe à la phase d'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté à l'échelle du territoire du Pays de Béarn. Ce projet a été reconnu au niveau national en 2023 avec l'obtention d'une labellisation au titre du Programme National pour l'Alimentation, lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

La phase d'émergence a découlé sur la formalisation d'un plan d'actions établi autour de 4 axes :

- Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière,
- Développer la transformation et consolider la distribution de produits locaux et en circuits-courts,
- Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable,
- Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn.

Au travers de cette démarche, la Communauté de communes a accompagné financièrement différentes structures œuvrant pour le développement agricole du territoire :

- **Association Mangez Béarnais** : Lancement de la plateforme de distribution de produits fermiers et locaux au profit des producteurs béarnais pour développer de nouveaux débouchés commerciaux, notamment auprès de la restauration collective.
Subvention d'un montant de 1 481 €.

- **Association Collectif Fermier 64** : Animation d'un travail collectif autour des filières locales de production fermière pour favoriser leur structuration et adapter l'offre locale pour atteindre la souveraineté alimentaire (mise en place de formations, recensement et visite d'outils de transformation, animation de rencontres avec les producteurs, etc.).

Subvention d'un montant de 1 193 €.

- **Couveuse agricole Pouss'en Béarn** : Porté et co-piloté par le CIVAM Béarn et la SCIC Pau Pyrénées, cet outil associe les partenaires agricoles et institutionnels du territoire. Anciennement portée par la SAS GRAINES ayant permis l'installation de 33 porteurs de projet agricoles en local en 10 ans, Pouss'en Béarn permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un parcours de test à l'installation en agriculture au travers de divers accompagnements (portage du Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), accès au foncier, suivi et accompagnement sur les volets agricole et entrepreneurial, intégration dans un réseau d'agriculteurs, etc...).

Subvention d'un montant de 1 871 €.

> Le chiffre

Montant total des subventions à destination des structures œuvrant pour le développement agricole du territoire :

4 545 €



Poursiugues-Boucoue, © Courte échelle studio

Forêts

Le projet de la Communauté de communes consiste en un accompagnement des dynamiques locales et des structures collectives de gestion.

Une technicienne forêt a été recrutée à cet effet depuis le 15 septembre 2022 avec l'objectif de :

- Gérer l'espace et les paysages,
- Gérer la ressource de façon raisonnée,
- Générer de l'activité et des revenus pour le territoire,
- Favoriser l'utilisation d'une ressource locale,
- Promouvoir l'énergie biomasse et réduire l'utilisation d'énergie fossile.

La Communauté de communes a poursuivi l'accompagnement des projets des communes (13) pour l'aménagement et la gestion de leurs forêts.

Le soutien apporté aux associations regroupant les propriétaires forestiers a conduit à la réalisation de diagnostics pour 157 hectares de forêts (57 sollicitations) et 33 hectares ont été intégrés à des projets de travaux mutualisés, qui ont permis de valoriser la ressource.

À noter : Sur le territoire des Luys en Béarn, deux associations regroupent au total 90 adhérents pour moins de 500 hectares de forêts.

Fête de la forêt

La Communauté de communes a organisé sa première Fête de la forêt, en lien avec l'évènement national, le samedi 25 mars à Montagut.

Le matin, 60 personnes ont participé à la table ronde avec les interventions de partenaires institutionnels et techniques : Président de la chambre d'agriculture, Président de l'ASA du Soubestre, technicien de l'Association des Communes Forestières et technicienne de la Communauté de communes.

L'après-midi s'est déroulée sur le terrain avec des animations nature destinées au jeune public, assurées par l'association Ecocène. Une présentation d'un peuplement forestier et de matériel a été réalisée par un propriétaire de la commune, M. Charles-Henri LANNUX, qui avait mobilisé un atelier mobile de sciage pour l'occasion (sciage de séquoia).

> En chiffres

- 9 400 hectares de forêts
- 6 400 propriétaires privés

Répartition des différentes qualités de bois issues des opérations de gestion sur notre territoire :

Volume charpente	Volume traverse	Volume canter	Volume trituration	Volume bois de chauffage	Tonnage bois énergie
271,6 m ³	102,7 m ³	330 m ³	110 m ³	617 m ³	109,7 t



Philippe Laborde-Rayna
Vice-président, Commission Urbanisme

David Briançon
Directeur du pôle Aménagement et
Développement durable

L'urbanisme constitue un enjeu important pour le territoire, en lien avec les orientations fixées en matière d'occupation du sol, d'habitat, de préservation des espaces naturels, les aspects économiques, à travers l'implantation de zones d'activités, de projets spécifiques. Les réflexions réalisées à l'échelle de la Communauté de communes se font en concertation avec les communes membres et s'intègrent dans un cadre plus général à l'échelle du SCOT du Grand Pau.

■ 11

Urbanisme



La politique de l'urbanisme s'appuie sur deux composantes : la planification qui fixe les règles du droit des sols et l'instruction des autorisations qui les applique. La Communauté de communes assure la compétence planification et donc l'élaboration des documents d'urbanisme.

Elle s'est dotée d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols qui traite les dossiers des 42 communes couvertes par un document d'urbanisme en 2023. Ce service accompagne, en lien avec les services techniques et économique de la Communauté et les communes, les opérateurs immobiliers et les entreprises dans le cadre de leurs projets nécessitant des autorisations d'urbanisme.

■ Planification

Le travail d'élaboration, par les élus, du PLUi Ouest du territoire s'est poursuivi à travers la phase de traduction réglementaire du document d'urbanisme et d'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation.

Les documents supra-communaux, SRADDET et SCOT, ont poursuivi leur processus de révision, suivi par les élus et par les agents de la CCLB.

■ Réorganisation du service

Le départ à la retraite du responsable du service instruction, Monsieur Paul DE ANA, a conduit à la réorganisation du service urbanisme qui a vu en parallèle ses missions s'étoffer. Madame Émilie LACABANNE, anciennement responsable de la planification a été nommée responsable d'un service Urbanisme Habitat et Madame Émilie SENEGAS assure désormais la responsabilité du service instruction. Madame Marianne TRIOLIER a investi le champ de l'instruction à plein-temps et Monsieur Xavier LALANNE a été recruté sur un second poste d'instructeur.

Éléments Clés 2023

- **1250 actes** instruits par le service.
- Augmentation du temps dédié à l'accompagnement du contentieux.
- Poursuite de la dématérialisation des demandes d'autorisation du droit des sols, mise en service de la plateforme PLAT'AU.
- Formations des agents des communes.
- Formation des nouveaux personnels de mairie dans le cadre de l'instruction .



Frédéric Clabé

Vice-président, Commission Habitat,
Mobilités

David Briançon

Directeur du pôle Aménagement et
Développement durable

Le territoire communautaire est vaste, il présente une diversité notamment sur le plan de l'armature territoriale et des formes urbaines. Sur les thématiques de l'habitat et des mobilités, l'objectif est de s'inscrire dans des démarches solidaires répondant aux différents besoins et dans une perspective d'accompagnement de la transition écologique.

■ 12

Habitat et mobilités



Habitat

La politique de l'habitat vise à favoriser une offre adaptée et abordable pour les familles les plus modestes et pour les jeunes, dans une démarche de solidarité entre territoires. Elle consiste également à accompagner la rénovation des logements pour le maintien à domicile, la rénovation énergétique et la résorption de l'habitat indigne.

■ Rénov'en Luys

La Communauté de communes a mis en place la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat Rénov'en Luys, pour l'information et l'accompagnement des projets des particuliers. Ce dispositif bénéficie également aux communes ayant des projets en matière de rénovation/création de logements communaux à vocation sociale.

En 2023, le programme d'animation de ce dispositif s'est appuyé sur plusieurs événements :

- Deux rendez-vous *Nuit de la thermographie*,
- Une réunion de présentation destinée aux artisans et professionnels du bâtiment,
- Une soirée d'information grand public,
- La participation au salon Asphodèle à Pau.

■ Fonds de concours

4 communes ont été bénéficiaires du Fonds de concours, à hauteur de **32 571 €**, pour des projets de réhabilitation de 7 logements communaux à vocation sociale.

Les communes concernées sont : Conchez-de-Béarn, Diusse, Lème et Poursiugues-Boucoue.

> En chiffres

- **150** permanences sur le territoire pour la rénovation énergétique des logements
- **658** actes réalisés (conseils de rénovation)
- **11** communes conseillées dans le cadre de la rénovation énergétique des logements communaux
- **22 422 €** d'aides attribuées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général *Bien chez soi*
- **25 201 €** d'aides pour des travaux achevés



Mois des mobilités : atelier de réparation de vélo

Mobilités

La mobilité, compétence régionale aujourd'hui, relève d'une stratégie qui s'exerce à travers nos compétences propres, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et de l'aménagement des zones d'activités ainsi qu'à travers les actions relatives aux mobilités douces et actives en lien avec les objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

La Communauté de communes a répondu à l'appel à projet de l'ADEME AVELO2 visant à accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation des politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

La Communauté a sollicité ses membres pour intégrer la réalisation d'un schéma cyclable afin d'étudier une mise en œuvre opérationnelle et 14 communes se sont portées candidates.

Et si on se déplaçait autrement ?

En mai 2023, la Communauté de communes a organisé des animations dans le cadre du mois des mobilités.

A cette occasion, afin de favoriser l'apprentissage du vélo et les bases de la réparation auprès du jeune public, la CCLB a offert la possibilité aux établissements scolaires/ périscolaires du territoire de mettre en place, sur l'année scolaire 2023-2024, des animations autour de la mobilité. 16 classes se sont saisies du dispositif.

Ces ateliers vélos étaient organisés en partenariat avec l'USEP, Haurizon Sports et l'Atelier vélo participatif et solidaire de Billère.

> En chiffres

- **2^{ème}** place au challenge de la mobilité dans la catégorie 100 à 499 salariés
 - **100 000 €** de financement ADEME pour l'accompagnement des communes candidates à la mise en place de services et d'aménagements à vocation cyclable
- **381** élèves sensibilisés dans le cadre des animations mobilité



Jean-Pierre Crabos
Vice-président, Commission Jeunesse et
Formation

Audrey Beigbeder-Lirou
Directrice du pôle Social

Le Pôle Jeunesse-Formation coordonne notamment les actions des 3 Espaces Jeunes du territoire et gère en direct l'Espace Jeunes à Arzacq-Arraziguet.

Ce service gère également l'organisation et l'encadrement des Ateliers Jeunes et a en charge le service de la Maison de la Formation.

■ 13

Jeunesse et formation



Handi-basket dans les arènes à Arzacq-Arraziguet, ©Courte échelle studio

Animation jeunesse

Dans le cadre de la politique communautaire en faveur des 11-17 ans du territoire, les actions jeunesse financées, pilotées et coordonnées par la CCLB sont structurées autour des 3 Espaces Jeunes (Arzacq-Arraziguet, Garlin et Serres-Castet) et des Ateliers Jeunes.

■ Espaces Jeunes

Un projet éducatif et une coordination en commun

328 jeunes de 11 à 15 ans ont participé en 2023 aux activités des Espaces Jeunes à Arzacq-Arraziguet, Garlin et Serres-Castet, parmi lesquels 93 jeunes ont participé aux 4 séjours organisés (1 en hiver et 4 en juillet).

Ces activités sont menées en cohérence avec le projet éducatif commun aux 3 structures.

Ce projet éducatif prévoit notamment de contribuer au développement personnel et à la socialisation des jeunes et de les sensibiliser aux questions de santé et d'exclusion.

Pour ce faire, les activités et projets proposés répondent à divers enjeux :

- Solidarité / Citoyenneté,
- Culture,
- Intergénérationnel,
- Environnement,
- Activité physique et handisport,
- Eveil critique / débat.

La coordination des actions jeunesse est assurée par la coordinatrice Jeunesse, madame Adeline TORAL-DAVOUS du Pôle Jeunesse de la CCLB.

Des réunions mensuelles avec les équipes des 3 Espaces Jeunes sont organisées afin de construire les programmes des vacances et travailler sur les actions communes.



> En chiffres

3 Espaces Jeunes

93 journées d'ouverture

328 jeunes

Financement CCLB : **80 620 €**



Atelier Jeunes à Claracq, ©Courte échelle studio

Ateliers Jeunes

Il s'agit d'un dispositif pour les jeunes de 14 à 17 ans, piloté par la CCLB en partenariat avec les communes ainsi que les associations Vie et Culture & PROGRES.

Ces ateliers jeunes consistent en un travail d'intérêt collectif (nettoyage, peinture, rénovation de mobilier, travaux paysagers...) effectué par 4 à 6 jeunes.

Chaque jeune touche une bourse de 90 € par atelier qui dure 20h, réparties sur 3 à 5 jours.

La CCLB finance la coordination et l'encadrement des ateliers et la commune prend en charge la bourse et le matériel.

En 2023, 29 ateliers jeunes se sont déroulés entre avril et octobre ; 8 ateliers ont été encadrés par l'association Vie et Culture (Centre Alexis Peyret), 8 par l'association Progrès, 2 par le SIVOS de Garlin et 11 par le pôle jeunesse de la CCLB.

Participation

Au total, ce sont 139 jeunes qui se sont investis dans des tâches d'embellissement, de rénovation, de création.

Le bilan est très positif. L'état d'esprit des jeunes est toujours excellent. Ces actions permettent des regards croisés très positifs entre jeunes, élus et parents.

Plusieurs communes ont pu coconstruire avec les jeunes des actions et des projets et cela a été très apprécié par l'ensemble des parties.



> En chiffres

29 ateliers jeunes

139 jeunes

Financement CCLB : **18 578 €**



> En chiffres

4 établissements scolaires soutenus
3 associations et 1 syndicat scolaire
(SIVOS de la région de Garlin)
Aide globale de **62 975 €**

Actions en direction des jeunes

La Communauté de communes des Luys en Béarn, dans le cadre de sa politique jeunesse, apporte depuis plusieurs années un soutien financier aux établissements scolaires et aux structures socio-éducatives œuvrant sur des actions de prévention et de citoyenneté.

■ Le soutien aux établissements scolaires

La CCLB soutient directement et indirectement les projets pédagogiques des 3 collèges du territoire et du LEGTA Pau Montardon.

Pour 2023, ces subventions s'élèvent à :

- 7 995 € pour le collège René Forgues à Serres-Castet,
- 3 400 € pour le collège Joseph Peyret à Garlin,
- 4 080 € pour le collège à Arzacq-Arraziguët,
- 2 000 € pour le LEGTA Pau-Montardon.

Une subvention de 500 € est octroyée à l'Association pour l'enseignement aux enfants malades.

■ Le soutien aux actions de prévention et de citoyenneté

Prévention du décrochage scolaire

Deux structures du territoire, labellisées CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), mènent des actions visant à aider les collégiens à surmonter leurs difficultés : les ludi-projets du Centre Social Alexis Peyret (collège Serres-Castet) et l'association PROGRES (Arzacq & Garlin). Ces actions sont menées en étroite collaboration avec les établissements, les familles et les partenaires socio-éducatifs.

En 2023, la Communauté de communes a subventionné :

- L'association PROGRES à hauteur de 12 400 €.
- L'association Vie & Culture (Centre Alexis Peyret) à hauteur de 4 600 €.



1^{er} Conseil communautaire pour le CCJ, à Montardon

Les Espaces Jeunes et la prévention

Les Espaces Jeunes sont des lieux essentiels pour mener des actions liées à une politique jeunesse autour de la prévention sur le territoire.

A proximité immédiate des collèges, les Espaces Jeunes à Garlin et à Serres-Castet accueillent les jeunes de 11 à 17 ans sur le temps périscolaire (après la classe et le mercredi après-midi), en plus du temps des vacances. Durant ce temps périscolaire, des échanges et des actions sont menés notamment dans le cadre de la prévention et de la citoyenneté. Par exemple, des ateliers débats sont organisés au sein du collège à Serres-Castet et ces temps d'échange sont fortement plébiscités par les jeunes.

Dans le cadre de sa nouvelle politique jeunesse, la CCLB soutient les actions de prévention notamment sur le temps périscolaire. À ce titre, en 2023, l'association Vie et Culture a perçu une aide au fonctionnement de 20 500 € et le SIVOS de la région de Garlin a perçu une aide de 7 500 €.

Les projets jeunes

La Communauté de communes soutient les projets portés par des jeunes. L'objectif est de soutenir des initiatives collectives accompagnées par des structures socio-éducatives du territoire.

Ces projets peuvent toucher à la citoyenneté, la solidarité, l'écologie, la culture, le sport, etc.

Les structures du territoire n'ont pas présenté de projet jeunes en 2023.

■ Le conseil communautaire de jeunes

Le Conseil Communautaire de Jeunes est une instance dédiée aux jeunes de 11 à 15 ans de la CCLB qui permet de vivre une expérience d'engagement et de participation citoyenne.

La mise en place du Conseil Communautaire de Jeunes est l'une des actions importantes de l'année 2023. Les jeunes membres élus se réunissent toutes les 6 à 7 semaines.

En 2023, les 6 jeunes se sont investis tout au long de l'année pour mettre en place leur premier projet autour des thèmes de l'environnement et de la sensibilisation à la protection de la biodiversité.

Ce projet a permis la réalisation d'une vidéo de sensibilisation qui a été finalisée en décembre avec Ouverture TV.

> En chiffres

6 jeunes candidats : 2 filles et 4 garçons

Coût CCLB : 3 048 €



David Duizidou
Vice-président, Commission Petite Enfance et Parentalité

Audrey Beigbeder-Lirou
Directrice du pôle Petite Enfance

Avec sept crèches, deux Relais Petite Enfance et une ludothèque, la Communauté de communes accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil et mène une politique globale en faveur de la Petite Enfance avec la volonté d'offrir aux habitants un service diversifié et de qualité.

■ 14

Petite enfance



> En chiffres

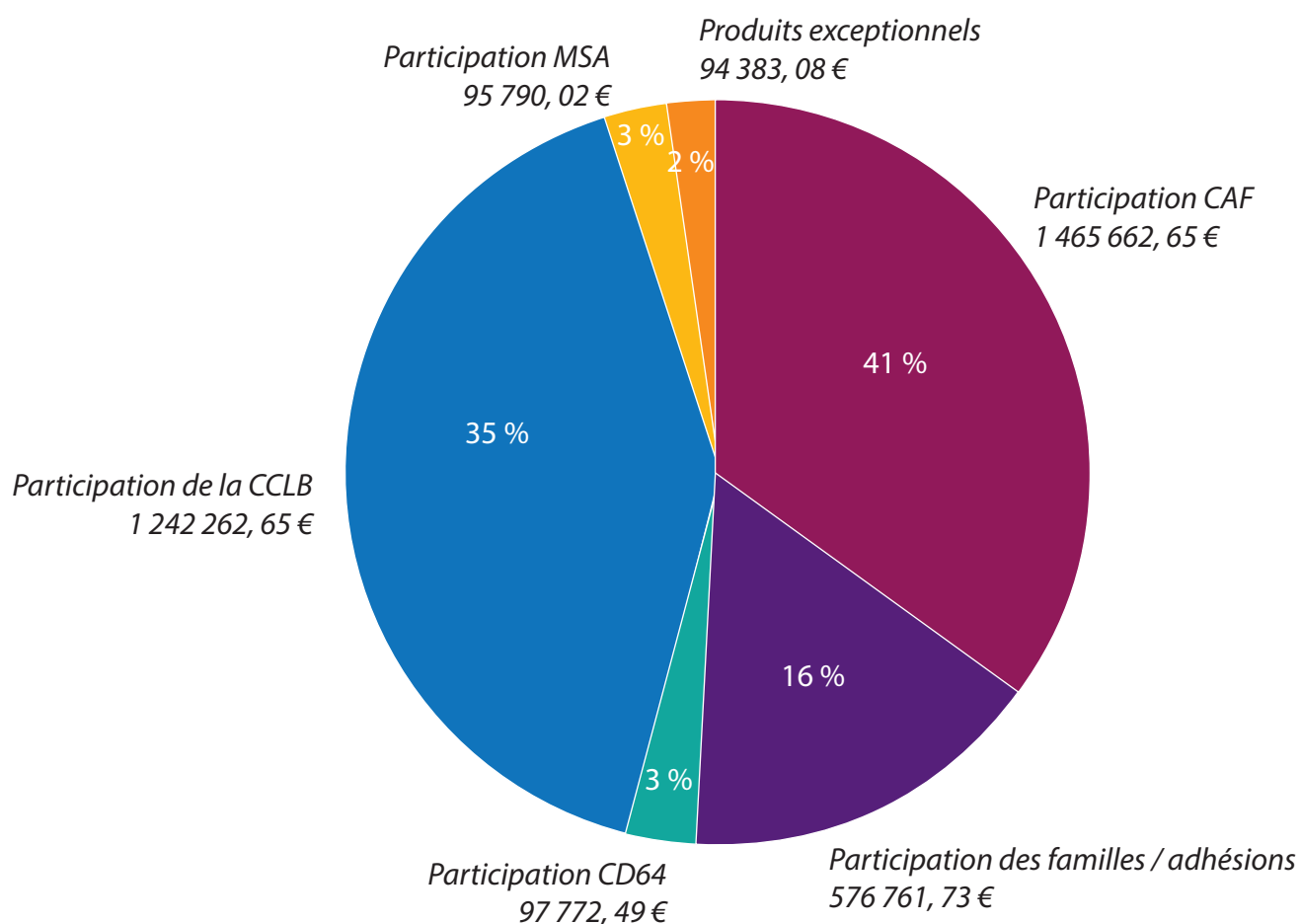
145 places agréées
251 enfants accueillis

Le Budget

Dépenses : 3 572 632,62 €

Recettes : 2 330 369,97 €

Répartition des recettes



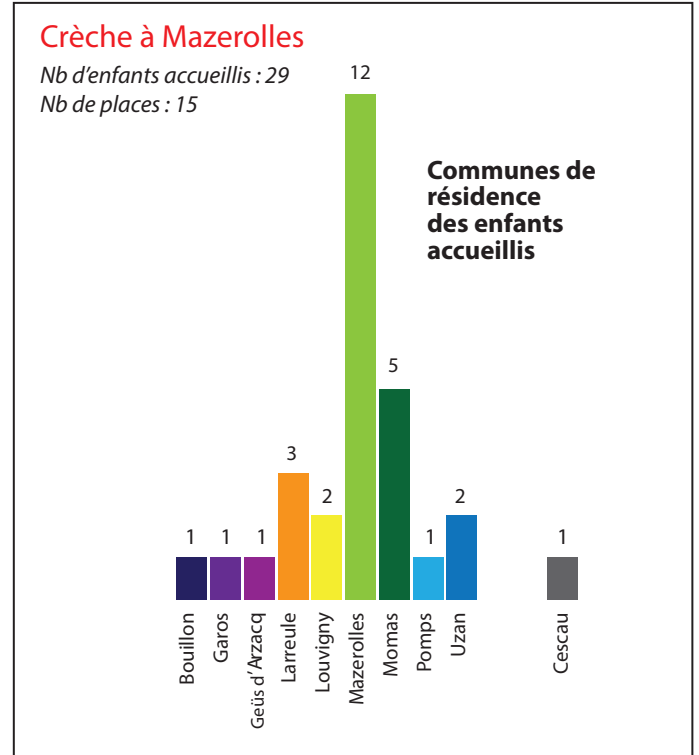
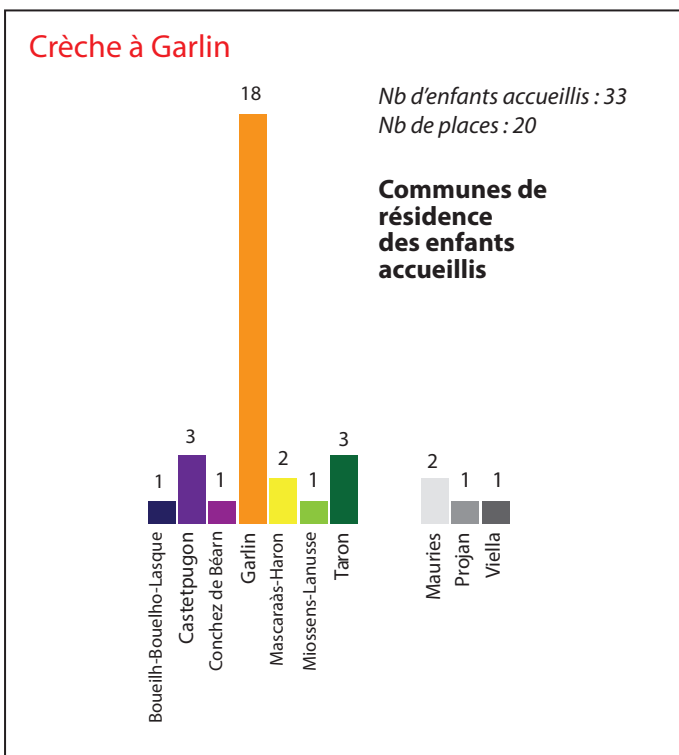
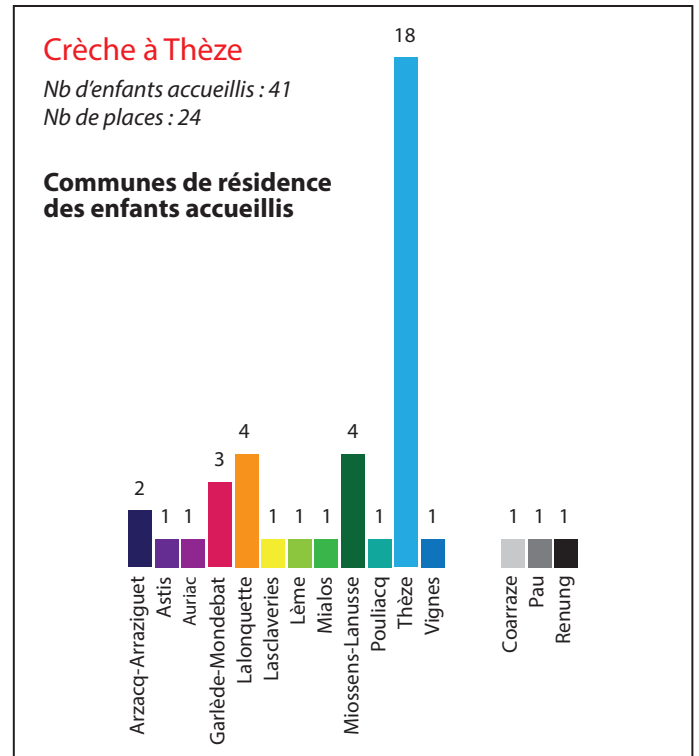
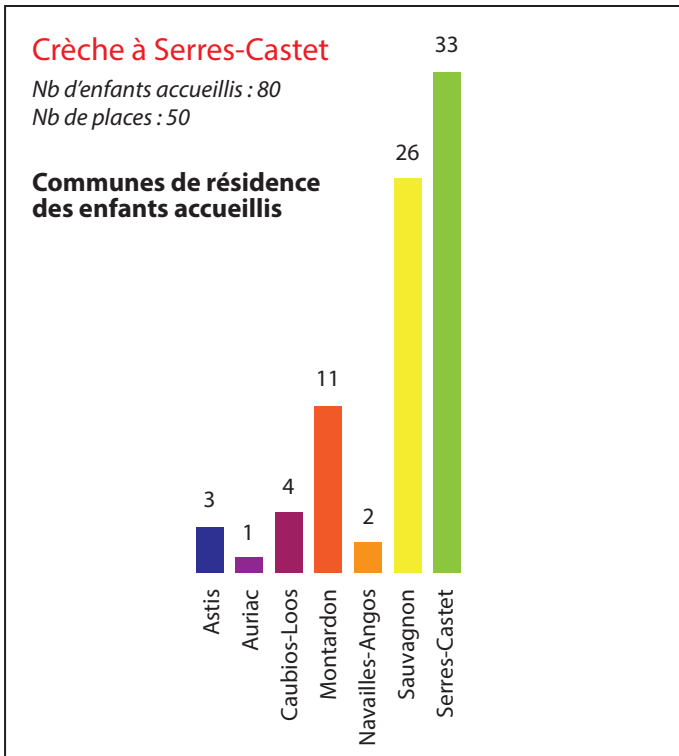
Année marquée par des changements sur les directions des crèches :

Suite au départ de Peggy REYNES et au souhait de Aude MARQUEHOSSE d'assurer la direction d'une seule structure (celle à Mazerolles), depuis fin août 2023, la direction de la crèche à Morlanne est assurée par Cédric DUFLOT et celle de la crèche à Doumy par Céline GALOPIN-NOUZILLE.



État des lieux

La crèche à Serres-Castet, ©Courte échelle studio



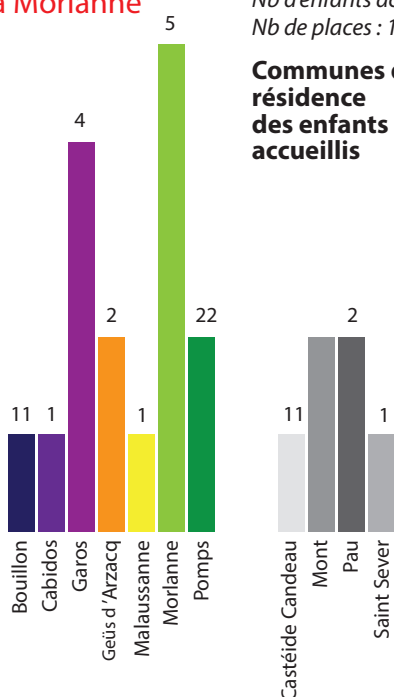


La crèche à Doumy, ©Courte échelle studio

Crèche à Morlanne

Nb d'enfants accueillis : 22
Nb de places : 12

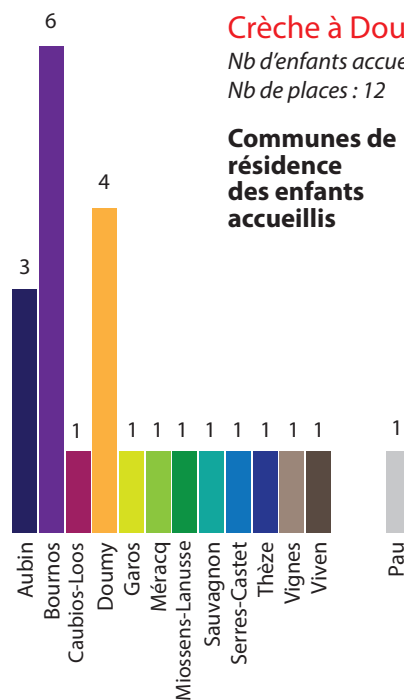
Communes de résidence des enfants accueillis



Crèche à Doumy

Nb d'enfants accueillis : 23
Nb de places : 12

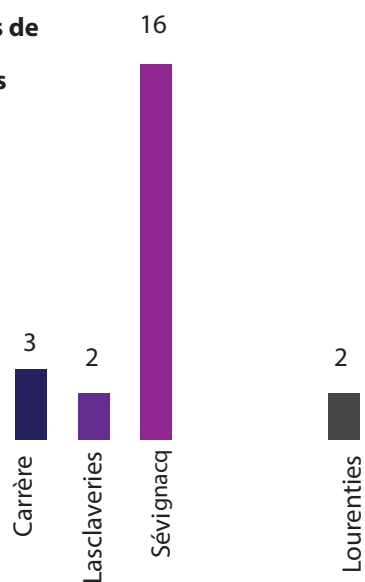
Communes de résidence des enfants accueillis



Crèche à Sévignacq

Nb d'enfants accueillis : 23
Nb de places : 12

Communes de résidence des enfants accueillis





Relais Petite Enfance à Serres-Castet, ©Courte échelle studio

RPE DES LUYS EN BÉARN

La Communauté de communes compte deux antennes Relais Petite Enfance (RPE) sur son territoire : une à Serres-Castet pour la partie Sud du territoire et une à Arzacq-Arraziguet pour la partie Nord du territoire.

Les RPE sont des lieux d'accueil et d'information pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les candidat(e)s à l'agrément. Ce sont également des lieux d'animations pour les jeunes enfants.

Les parents y trouvent de l'information sur les différents modes de garde, un accompagnement dans leurs démarches de futurs employeurs et l'accès à une liste actualisée des places disponibles chez les assistant(e)s maternel(le)s agréés du territoire.

Pour les enfants, accompagnés de leur assistante maternelle, les RPE proposent des ateliers d'éveil dans des espaces de jeux aménagés.

Enfin, pour les assistant(e)s maternel(le)s, les RPE sont un lieu d'écoute, d'échange et de soutien dans l'exercice de leurs fonctions ; un soutien à la professionnalisation.

■ Antenne à Serres-Castet

Communes rattachées à cette antenne : Caubios-Loos, Momas, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet

Bilan de l'année

289 familles ont sollicité le RPE en 2023. 49 d'entre elles ont été reçues en entretien individuel sur les périodes d'ouverture du service. En 2023, on compte 71 assistantes maternelles agréées sur les communes de Caubios-Loos, Momas, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet.

Les ateliers d'éveil

38 assistantes maternelles et 165 enfants différents ont fréquenté les ateliers d'éveil. Les ateliers d'éveil se déroulent sur 2 séances par matinée, une de 9h à 10h30 et l'autre de 10h30 à 12h, à raison de 3 fois par semaine (les mardis, jeudis et vendredis). Les assistantes maternelles sont accueillies par 2 animatrices.

Des animations phares ont pu être proposées sur plusieurs séances telles que : temps de lecture animés par des bénévoles de l'association *Lire et faire lire*, temps musicaux avec *Violon en Escalé*, un spectacle de fin d'année...



Relais Petite Enfance à Arzacq-Arraziguet, ©Courte échelle studio

■ Antenne à Arzacq-Arraziguet

Bilan de l'année

En 2023, le RPE a été contacté à 198 reprises par des familles qui recherchaient notamment des renseignements sur le fonctionnement de la structure, les différents modes d'accueil et la gestion des contrats de travail. 49 d'entre elles ont été reçues en entretien individuel.

En 2023, on comptait 69 assistantes maternelles agréées sur le territoire d'intervention du RPE dont 59 en activité.

Les ateliers d'éveil

9 ateliers d'éveil sont organisés chaque semaine sur 3 lieux différents (Arzacq, Garlin et Thèze). Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant par le biais de temps partagés, d'activités adaptés à leur âge, mais également par temps de jeux libres entre enfants.

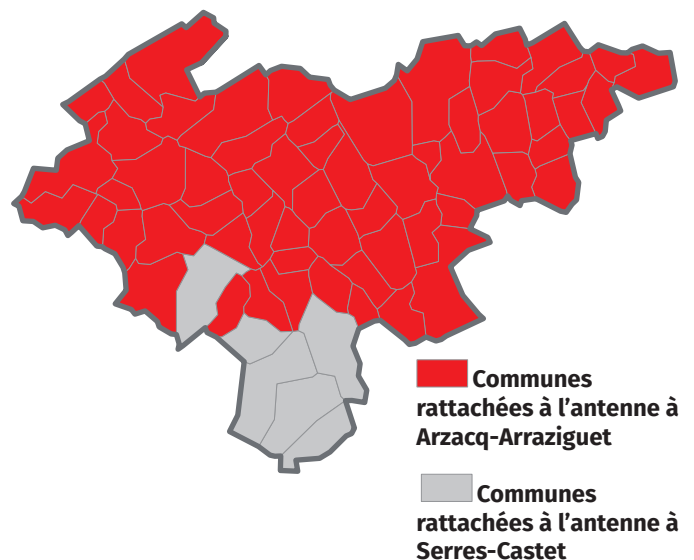
Le RPE propose aussi aux assistantes maternelles des activités régulières (bibliothèque de Thèze, ateliers motricité), des activités ponctuelles (Journées Départementales des Familles, Festival de la Petite Enfance, cirque, ...) ainsi que des conférences et des temps de rencontre.

40 assistantes maternelles ont fréquenté les ateliers d'éveil.

Les ateliers enfants/parents

Créés en septembre 2017, les ateliers Enfants-Parents accueillent des enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, assistant familial) et se déroulent une fois par semaine en période scolaire le vendredi matin. Cet atelier est anonyme, gratuit et sans inscription. C'est un lieu de soutien à la parentalité, d'écoute, de paroles, de lien avec d'autres parents ou avec les accueillantes. C'est également un lieu de socialisation adapté aux tout-petits.

En 2023, 21 familles et 23 enfants ont fréquenté ces ateliers.





Ludothèque à Thèze, ©Courte échelle studio

Ludothèque

La ludothèque est un lieu ouvert aux parents, assistantes maternelles, accompagnants, enfants, crèches, centres de loisirs...

La ludothèque propose du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil dans ses propres locaux mais également à l'extérieur. Elle constitue un lieu ressources pour les parents et les professionnels.

En favorisant le jeu, elle aide les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux.

3 lieux sont proposés aux adhérents sur Arzacq-Arraziguet (dans les locaux du RPE), à Garlin (au 1^{er} étage de la Maison de la Petite Enfance) et à Thèze (siège de la ludothèque).

La ludothèque compte plus de 2 800 jeux et jouets en prêt sans compter les modules, les jeux surdimensionnés, les malles anniversaire etc... Le remplacement et les nouveautés représentent environ une centaine de jeux chaque année.

En 2023, on enregistre **4 379 prêts** de jeux (malles anniversaires, jeux surdimensionnés, jeux/jouets) contre 3 434 en 2022.

> En chiffres

2500 jeux et jouets

244 adhésions

210 familles

Les animations

- Blindtest en partenariat avec la médiathèque de Thèze. Animation à la maison pour tous pour lier médiathèque et ludothèque.
- Parcours sportif : pour tout âge. Les adultes ont aussi pu participer et jouer avec leurs enfants sur les parcours pour les plus grands.
- Après-midi jeux en famille à la médiathèque de Garlin.
- 9 février : Partenariat avec l'Espace Jeunes de Serres-Castet. Animation autour du jeu entre l'Espace Jeunes et l'EHPAD.
- Après-midi jeux en famille à la médiathèque de Garlin.
- Quiz et soirée jeux : les familles s'affrontent sur un quiz sur le thème du chocolat avec 3 épreuves.
- Espaces cabanes et motricité au centre festif de Sauvagnon.
- Journée ludico-festive, 360 personnes accueillies sur toute la journée.
- Soirée Loups Garous.
- Après-midi jeux en famille à la médiathèque de Garlin : beaucoup de succès car 50 personnes.
- Animation Unlock kids.
- Cluedo masqué au Château de Morlanne : création d'un Cluedo géant par l'équipe de la ludothèque en collaboration avec l'équipe du Château de Morlanne.
- Petit Dèj nouveautés : nouveau rendez-vous pour les adhérents.
- Participation au festival Geekardon à Montardon pour animer un grand espace jeux de société et ainsi faire découvrir le service ludothèque.
- Tout au long de l'année animations au sein des crèches.



Jeannine Lavie-Hourcade
Vice-présidente, Commission Santé et Séniors

Audrey Beigbeder-Lirou
Directrice du pôle Social

La présence médicale, celle du médecin généraliste en priorité, les actions de promotion et de prévention pour une meilleure santé pour tous, le maintien à domicile des personnes âgées, l'accueil en établissement des personnes en perte d'autonomie sont autant de sujets sur lesquels la Communauté de communes est engagée.

■ 15

Santé et séniors



Coopération et communication

Dans la continuité de l'année précédente, 2023 a été l'occasion pour la Communauté de communes des Luys en Béarn de confirmer son engagement au service des professionnels de santé.

Le réseau

Initiés par l'étude santé de 2022, les deux groupes de coopération de professionnels se sont étoffés et ont poursuivi avec régularité leurs temps d'échange. L'animation de ce réseau par la Communauté de communes facilite l'interconnaissance entre les professionnels grâce à des rencontres régulières, des échanges et des partages d'expériences.

Le projet politique communautaire est engagé dans le renfort de la communication dans le but de mieux faire connaître l'offre de structures et services existants sur le territoire en lien avec l'autonomie. La collaboration entre les acteurs a permis d'établir un inventaire précis des services qui s'offraient aux séniors de la Communauté de communes et d'actualiser les informations en ligne.

Présence paramédical

Par sa compétence *action sociale d'intérêt communautaire*, la CCLB poursuit son action pour favoriser l'installation de médecins généralistes sur les zones fragiles et sur les équipements qu'elle gère.

Ainsi, les médecins qui s'installent en zone fragile disposent d'une gratuité des loyers appliquée pendant 6 mois mais également d'une avance remboursable proposée pour l'acquisition de mobilier, matériel médical et matériel informatique.

En 2023, une réflexion a été menée pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Thèze. Plusieurs scénarii de projets immobiliers ont été étudiés. Les professionnels de santé de la commune se sont fédérés au sein d'une équipe de soins primaires et ont travaillé à la rédaction d'un projet de santé.

A Garlin, les médecins ont sollicité les services de la Communauté de communes afin d'entamer une réflexion pour adapter les travaux et préparer ainsi l'accueil d'un ou de deux nouveaux médecins.

> Le chiffre

30 763 repas livrés au domicile des personnes âgées



Réunion du groupe autonomie, mars 2023

■ Subventions aux services dédiés aux séniors

La Communauté de communes mène une politique ambitieuse en termes de soutien aux associations de services d'aide à domicile. Le calcul du montant de la subvention est effectué à partir des mêmes critères que les années précédentes.

Pour le service d'aide à domicile :

- CCAS de Garlin : 121,75 €
- ADMR de Garlin* : 202,39 €
- ADMR Arzacq : 756,59 €
- ADMR Thèze : 6 121,44 €
- ADMR Luy et Gabas : 1 542,47 €
- ADMR Lescar : 1 158,39 €

**L'ADMR de Garlin est hébergée dans les locaux de la CCLB. Cette contribution, évaluée à 1 800 €, a été déduite pour le calcul de la subvention.*

La Communauté de communes aide également les services de portage de repas à hauteur de :

- CCAS de Garlin : 9 624 €
- ARRIBET Arzacq : 9 874 €
- ADMR Thèze : 11 265 €

La CCLB attribue également une subvention de 12 000 € au service du Lien social de l'Arribet à Arzacq-Arraziguet.

Enfin, la CCLB octroie 10 000 € au PAP 15 pour la gestion de l'accueil de jour à Sévignacq. Celui-ci s'adresse à des personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile ou en famille d'accueil, ou en perte d'autonomie physique ou psychique, désirant rompre leur isolement.

■ Contrat Local de Santé (CLS)

L'année 2023 a été particulière, car il s'agissait de la dernière année du CLS.

Année de bilan et d'évaluation, tous les pilotes, partenaires et signataires ont dû apprécier la démarche, sa mise en œuvre et en mesurer les effets.

Cette évaluation a été l'occasion pour les signataires de décider de la poursuite ou non d'une action incluse dans le programme d'actions du CLS.

En conclusion, le CLS Est-Béarn a été globalement bien identifié par les acteurs et partenaires qui se sont appropriés la démarche. De même, la coordination a été fortement appréciée. Le partenariat a été renforcé et de nouveaux liens ont été créés durant la période du contrat.

Il est difficile aujourd'hui de mesurer précisément l'impact des actions sur le comportement en santé des habitants du territoire. Toutefois, le Contrat Local de Santé a contribué au développement d'une stratégie locale et partagée par la mise en place d'actions répondant aux besoins en santé et aux problématiques de la population.

La décision d'un renouvellement pour les 3 prochaines années a été validée par les trois Communautés de communes signataires.



Jean Barus
Vice-président, Commission Sport et Loisirs

La commission Sport-Loisirs travaille à la conception du projet de territoire en matière de politique sportive et à sa mise en oeuvre et assure la gestion des équipements sportifs communautaires.

Stéphane Lopez
Directeur du pôle Animation

Thomas Ferlando
Directeur Général Adjoint
Directeur du pôle Services Techniques

■ 16

Sport



JNP à Mazerolles, ©Courte échelle studio

Soutien aux associations sportives

Au travers de sa mission d'animation du territoire, la commission établit et exerce un programme d'aide au financement d'associations sportives et élabore un plan d'aide aux manifestations sportives.

La Communauté de communes mène une politique ambitieuse à destination des clubs sportifs.

Le calcul du montant des subventions a été effectué à partir des mêmes critères que pour les années précédentes :

La Communauté de communes soutient également les manifestations sportives se déroulant sur le territoire intercommunal.

En 2023, 14 manifestations sportives ont été subventionnées pour un budget global de **3 200 €**.

Fc Luy Béarn	26 331 €
SC Taron /Sévignacq	9 385 €
E.S.B.D.G Football	14 570 €
Entente Sportive Vallée du Luy	6 917 €
Football Conchez Diusse	747 €
Basket Club Luy de Béarn	18 741 €
2MBS	22 848 €
Basket Poms Morlanne	1 261 €
Basket Nord Béarn	8 820 €
AS Pont Long	23 051 €
E.S.V.G	13 128 €
Avant-Garde Thèze	6 370 €
Rugby Nord Béarn	9 973 €
Tennis Club Luy de Béarn	14 996 €
Tennis Club Mazerolles	5 041 €
Alerte Arzacquoise section Tennis	7 312 €
Les Montagnards Aubinois	9 250 €
Volley Club Du Luy De Béarn	8 594 €
E.S.B.D.G Volley Ball	4 882 €
Garlin Handball	1 868 €
Budget	214 085 €

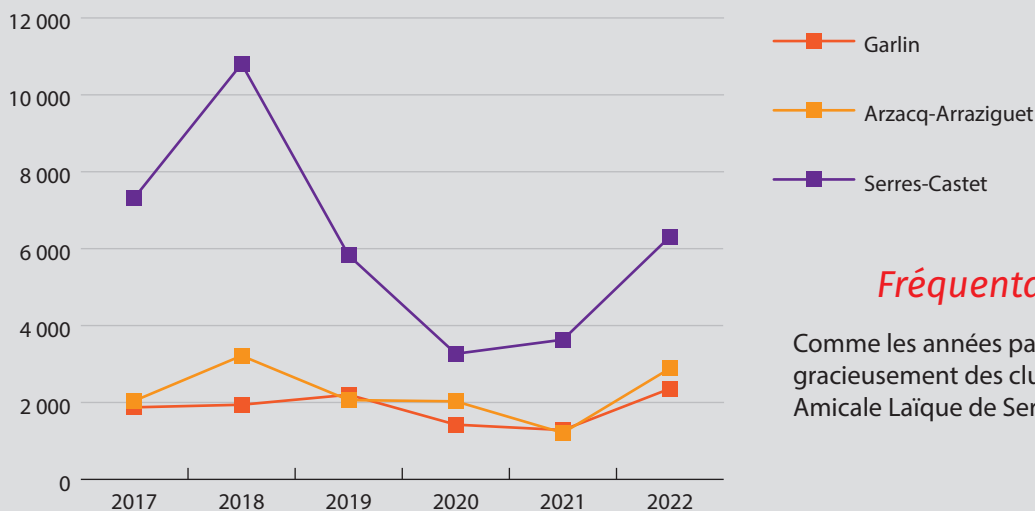
> Dates clés

- **8 juillet** : Ouverture piscines au public
- **10 septembre** : Journée Nelson Paillou à Mazerolles

■ Journée Nelson Paillou

La Communauté de communes a organisé le 10 septembre 2023, à Mazerolles, la Journée Nelson Paillou. Près de 800 personnes ont participé à cette journée d'initiations sportives et 50 % pour la première fois. L'itinérance favorise la 1^{ère} découverte mais un petit noyau de fidèles voit le jour et revient année après année.

Près d'une trentaine d'activités sportives étaient proposées gratuitement par les associations du territoire et les comités départementaux. La journée Nelson Paillou est maintenant un rendez-vous important de la rentrée sportive, à la fois pour les familles et les associations.



Fréquentation des piscines

Comme les années passées, les bassins ont été mis à disposition gracieusement des clubs de natation du territoire : Amicale Laique de Serres-Castet et Cercle des nageurs garlinois.

Équipements sportifs

Pour encourager la pratique sportive à tous les niveaux et soutenir notamment le sport scolaire, la Communauté de communes entretient et gère des équipements sportifs d'intérêt communautaire, comme les terrains multisports, les piscines et les Arènes du Soubestre.

■ Les piscines

Ouverture aux scolaires

De mi-mai à fin juin puis de début septembre à fin octobre, les écoles et les collèges du territoire ont pu bénéficier de cycles de savoir nager sur les piscines à Arzacq-Arraziguet et à Serres-Castet.

Nombre d'établissements scolaires / équipement :

- Piscine Garlin : 7 écoles CCLB, 5 écoles extérieures et 1 collège,
- Piscine Serres-Castet : 13 écoles CCLB, 2 écoles extérieures et 1 collège,
- Piscine Arzacq-Arraziguet : 6 écoles CCLB et 1 collège.

Ouverture estivale

Les 3 piscines intercommunales ont ouvert du 8 juillet au 31 août 2023.

Les horaires d'ouverture ont été identiques à ceux de l'été 2022.

La fréquentation globale sur l'été 2023 a été très satisfaisante. Les conditions météorologiques très favorables et la mise en place d'animations (structure gonflable géante, initiation sauvetage aquatique, matinées pitchoun) ont contribué à cette augmentation de la fréquentation.

■ Les arènes du Soubestre

Cet équipement, à usage multiple, situé à Arzacq-Arraziguet accueille prioritairement les séances d'EPS (Education Physique et Sportive) du collège.

Trois associations se partagent les créneaux de fin de journée pour les entraînements.



> Chiffres clés

20 clubs sportifs soutenus en 2023
800 participants à la Journée Nelson Paillou



Muriel Bareille
Vice-présidente, Commission Culture

Stéphane Lopez
Directeur du pôle Animation

Depuis le début du mandat, une attention spécifique à destination du public scolaire a été posée comme axe de travail prioritaire. L'ensemble de notre offre se veut résolument itinérante et accessible. Une culture prétexte à la rencontre et au faire ensemble.

■ 17

Culture



Villa gallo-romaine à Lalouquette, ©Pascal Le Doaré

Musée gallo-romain

Site exclusivement consacré à l'archéologie, le Musée gallo-romain à Claracq conserve et présente les vestiges d'une demeure rurale gallo-romaine, qui s'est développée à Lalouquette durant cinq siècles et témoigne du passé antique du Béarn.

Le résultat des actions menées et les retours des visiteurs venus en nombre durant la saison 2023 sont encore une fois très encourageants et laissent entrevoir un avenir prometteur pour le musée dans sa nouvelle version.

■ Une offre jeune public

Toujours aussi prisées par les établissements scolaires, les offres du musée se sont étoffées durant l'année 2023 et de nouveaux ateliers viennent compléter les propositions à destination des scolaires. 1 884 enfants ont été accueillis au musée, tous niveaux confondus, ce qui correspond à une augmentation de la fréquentation de 28% par rapport à l'année 2022.

Le projet territorial *Histoire de Poubelles*, en partenariat avec le SIECTOM a permis d'accueillir et de développer un programme transversal avec une classe du territoire. Suite à ces différentes rencontres, en classe, au SIECTOM ainsi qu'au Musée, les élèves ont pu réaliser des œuvres qui ont été exposées au Musée gallo-romain du mois de juin au mois de septembre.

La fréquentation des activités pédagogiques proposées durant les vacances scolaires aux individuels est, elle aussi, en augmentation (de 35% par rapport à 2022). Ces animations sont toujours largement appréciées par le public local et les visiteurs de passage, à la recherche d'activités jeune public pour leurs enfants et petits-enfants.



> Chiffres clés

4 332 visiteurs en 2023

1 884 élèves accueillis

4 événements gratuits



Musée gallo-romain à Claracq, ©Courte échelle studio

■ La programmation culturelle

Durant l'année 2023, de nombreux visiteurs sont venus découvrir ou redécouvrir l'exposition permanente du Musée et les différentes animations proposées à l'occasion de ces événements nationaux.

Lors de la Nuit Européenne des Musées, un spectacle musical a réuni 150 enfants musiciens, chanteurs et danseurs autour d'une culture qui se propage et se nourrit d'échanges, de chants, de musiques et de l'histoire du Béarn. Cet événement emblématique de la saison s'est clôturé par un traditionnel apéritif gallo-romain et la projection d'un film d'animation tout public en soirée.

Les Journées Européennes de l'Archéologie au printemps et la Fête de la Science à l'automne furent l'occasion pour l'équipe du Musée gallo-romain de faire découvrir aux visiteurs la recherche archéologique et les coulisses du Musée. Plusieurs ateliers pédagogiques furent proposés au jeune public. Exceptionnellement, les visiteurs ont eu l'opportunité de découvrir les réserves des collections, lieu habituellement fermé au public.

En septembre, les Journées Européennes du Patrimoine, placées sous le thème des plantes et de leur utilisation, furent l'occasion de participer à une cueillette de plantes à la romaine et de prendre part à un atelier de fabrication de tisanes et macérats huileux, tels qu'ils étaient réalisés durant l'Antiquité.

Chaque année, les événements nationaux permettent au musée d'ouvrir ses portes gratuitement autour de programmations originales et tout public.

■ La collection

Dans le cadre de ses missions de conservation et d'inventaire du patrimoine, le Musée a réalisé un important travail de numérisation durant l'année 2023. Il s'agissait pour l'équipe de scanner et convertir au format numérique près de **1800 documents d'archives** de fouilles, détenues par l'IRAA-CNRS, traitant des fouilles anciennes réalisées sur le site de Lalouquette par Jean Lauffray entre 1959 et 1972. Ces documents ont été inventoriés et permettront de faciliter le travail des chercheurs au musée durant les années à venir.



> Chiffres clés

311 élèves
19 professeurs
732 enfants
300 collégiens
10 lycéens

L'école de musique

Le soutien de l'enseignement musical et le développement de l'éducation artistique et culturelle sont des axes majeurs de l'action culturelle et de la Communauté des communes. L'intercommunalité gère en régie directe l'école de musique des Luys en Béarn dont le siège est situé à la maison de la musique à Montardon. De plus, l'intercommunalité soutient financièrement les écoles de musique associatives EMUSICAA à Arzacq-Arraziguet (25 000 €) et AIEM à Garlin (19 000 €).

■ La Musique est un Pont long

L'école de musique a été maître d'œuvre d'un projet qui rassemblait deux intercommunalités (Vallée d'Ossau et Luys en Béarn), 4 écoles de musique (EMUSICAA Arzacq, AIEM Garlin, EMVO Vallée d'Ossau et l'école de musique des Luys), 2 classes de l'école de Sauvagnon, le musée gallo-romain de Claracq-Lalonquette et un conteur.

Il avait pour thématique les relations ancestrales autour de ces territoires (transhumance, la culture qui se véhicule, le chant comme marqueur identitaire béarnais).

143 musiciens, chanteurs/danseurs ont travaillé un spectacle et partagé la scène, le 13 mai 2023 pour illustrer la richesse patrimoniale de notre territoire.

Ce projet a aussi permis la rencontre, de faire jouer des musiciens d'harmonie sur un répertoire traditionnel, de travailler les transversalités entre l'éducation nationale et les écoles de musique, d'encourager le bilinguisme, de mélanger la musique, le chant et la danse.

Plusieurs services de la Communauté de communes ont été mobilisés pour ce projet : le musée, les services techniques et la communication.

■ EAC et public scolaire

L'école de musique poursuit sa mission d'Éducation Artistique et Culturelle à destination des élèves des écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycée du territoire. Plus de **1 000 élèves** ont pu chanter, découvrir de nouvelles esthétiques musicales, engager leur créativité ou découvrir la Maison de la musique.

Chaque projet est encadré par des enseignants-musiciens professionnels donnant ainsi une dimension artistique et pédagogique de qualité. Chaque restitution rencontre l'enthousiasme des équipes enseignantes, des élèves, des parents et du public.

■ Une démarche inclusive dans l'accueil des usagers

Deux référents reçoivent maintenant les élèves en situation de handicap à l'école de musique. L'établissement accueille des usagers en situation de déficience visuelle, auditive, de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et de Trouble du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité (TDAH). Des temps d'échanges sont organisés entre l'équipe et les parents pour bien identifier les spécificités et les besoins de l'élève. Le parcours d'enseignement et de pratique est adapté à l'élève. Des rendez-vous réguliers permettent d'ajuster si besoin.



Festi'Luys à Garlin, ©Courte échelle studio

Le spectacle vivant

■ Festi'Luys, un rendez-vous désormais incontournable

Malgré l'orage et les dégâts subis par la commune le vendredi soir, le Festi'Luys, manifestation culturelle phare de l'intercommunalité, faisait son grand retour le samedi 8 juillet à Garlin.

Sous un soleil radieux, les festivaliers ont pu profiter gratuitement de cette journée dédiée aux arts de la rue. Une programmation mêlant danse, art du cirque, jeux et musique qui aura accueilli plus de **2 000 personnes**. Le clou de la journée s'est produit dans les arènes avec le spectacle des *Fight foot Fingers* : un spectacle débordant d'énergie qui aura conquis des centaines de spectateurs.

Défi relevé grâce à la mobilisation des nombreux bénévoles coordonnés par la commune de Garlin.

■ Soutien aux opérateurs

La CCLB a soutenu financièrement de nombreuses structures qui œuvrent à la diversité culturelle de notre territoire comme les Écoles de musique associatives, le cinéma de Garlin, l'association poterie en Soubestre ou le festival international de musique de chambre .

■ Robin des bois à Aubin

Le partenariat historique entre la Communauté des communes et la Compagnie *ToutDroitJusqu'auMatin* permet de proposer, chaque année, une création culturelle dans une commune différente du territoire. La singularité de ce projet provient de la dynamique participative et artistique qui investit une commune durant tout le mois d'août.

L'édition 2023 n'aura pas fait exception à la règle. À la tombée du jour, après une petite marche d'approche champêtre, les spectateurs, réunis autour de l'église, auront apprécié une libre adaptation du personnage de Robin des Bois.



> Chiffres clés

900 spectateurs
18 000 € de financement au spectacle vivant

> Le chiffre

89 450 € pour soutenir
10 partenaires culturels



MAISON
de la
MUSIQUE



68 chemin de Pau, 64121 Serres-Castet
05 59 33 72 34 - contact@cclb64.fr

www.cclb64.fr